



Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

RAPPORT  
DU COMITÉ  
CONSULTATIF  
SUR LA MUSIQUE  
DE LANGUE  
FRANÇAISE



DOCUMENTS CONNEXES

ML  
205.5  
C65x  
v. 2

Canada

Ministre des Approvisionnements et services Canada 1985  
N° de catalogue BC 92-33/1985-F  
ISBN 0-662-93540/3

ML  
205.5  
C65x  
v. 2

RAPPORT  
DU COMITÉ  
CONSULTATIF  
SUR LA MUSIQUE  
DE LANGUE  
FRANÇAISE



DOCUMENTS CONNEXES

Le 5 décembre 1985



DOCUMENT CONNEXE I

C.R.T.C. Communiqués de presse: "Groupe de travail sur la musique populaire de langue française et renouvellements de licences de quatre stations de radio montréalaises", "CHRC et CHOI-FM de Québec"; avis public 85-100: "Groupe de travail sur la musique populaire de langue française". Le 22 mai 1985.

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

# ation Information Information Infor

le 22 mai 1985

PUBLICATION IMMÉDIATE

## Groupe de travail sur la musique populaire de langue française et renouvellement des licences de quatre stations de radio montréalaises

OTTAWA/HULL -- En renouvelant aujourd'hui les licences de quatre stations de radio montréalaises, le C.R.T.C. a annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail sur la musique populaire de langue française comprenant des représentants des industries de la radiodiffusion, du disque, du spectacle, des artistes, des instances gouvernementales et d'autres experts dans le domaine. (Avis public 1985-100)

Le groupe de travail aura pour mandat d'étudier la disponibilité de disques en langue française dans chacun des genres de musique populaire produits au Québec et ailleurs au Canada ainsi qu'en Europe et dans l'ensemble du monde de la francophonie. Il devra de plus considérer la façon la plus efficace pour les radiodiffuseurs, l'industrie et les intéressés de contribuer à la stimulation de nouveaux talents en les aidant soit à endisquer, soit à développer la production de musique vidéo.

La mise sur pied de ce groupe de travail fait suite aux demandes de certains radiodiffuseurs de langue française visant à diminuer le pourcentage de musique vocale de langue française présentement au niveau de 65 %. Ces radiodiffuseurs ont fait valoir la baisse marquée de la production de disques en français, principalement dans les genres rock progressif et " dance music ".

" La réduction du minimum exigé de 65 % de musique de langue française pourra avoir un impact important sur les industries culturelles québécoises, " de déclarer le président du C.R.T.C., M. André Bureau. " Les exceptions à cette règle minimale déjà accordées à certaines stations à la suite d'engagements spécifiques visant à encourager le développement et la promotion de la musique de langue française n'ont pas produit les améliorations escomptées. Avant de considérer la réduction de cette règle de façon générale, il est essentiel de rassembler toutes les données pertinentes de concert avec les premiers intéressés. "

- suite -



Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

Parallèlement à la mise sur pied de ce groupe de travail, le Conseil a annoncé aujourd'hui le renouvellement de licence de quatre stations de radio MF de la région montréalaise soit CKOI-FM, CKMF-FM, CFQR-FM et CITE-FM.

**CKOI-FM (Décision CRTC 85-356)**

En renouvelant la licence de CKOI-FM jusqu'au 30 septembre 1990, le C.R.T.C. a constaté les efforts d'innovation et les progrès dont cette station a fait preuve afin d'augmenter le niveau des émissions de formule premier plan et l'encourage à continuer ses efforts afin de maintenir en tout temps le niveau minimal requis de 20 % d'émissions de premier plan. Les émissions de formule premier plan sont des émissions qui développent un sujet ou un thème et qui durent au moins 15 minutes, par exemple une émission consacrée à un artiste ou un reportage sur un événement spécial.

Dans sa requête, CKOI avait demandé au Conseil de réduire de 55 % à 40 % le niveau minimal de pièces vocales de musique populaire de langue française présentement en vigueur. Le C.R.T.C. refuse cette demande et prend par ailleurs note des engagements de la station à déboursier annuellement 250 000 \$ pour la promotion et le développement de talents canadiens.

**CKMF-FM (Décision CRTC 85-357)**

Le C.R.T.C. a également renouvelé la licence de CKMF-FM jusqu'au 30 septembre 1990. Cette station se distinguera dorénavant par son style "dance music" diffusant 50 % de musique populaire et rock légère et 50 % de musique populaire et rock accentuée.

Le Conseil a pris note de certaines déficiences de la station au niveau des émissions de formule premier plan et de la musique vocale de langue française. Notant qu'elle a effectué une remontée régulière dans le but d'atteindre le minimum requis de 20 % d'émissions de premier plan et qu'elle diffusait 57 % de musique vocale en langue française, le C.R.T.C. l'encourage à continuer ses efforts et note son engagement à investir 250 000 \$ dont 15 000 \$ en déboursés directs pour la promotion sur ses ondes des oeuvres d'artistes canadiens. Le Conseil refuse la demande d'une diminution de 65 % à 55 % du niveau minimal de musique vocale de langue française.



Le Conseil compte revoir les projets et les engagements financiers des stations CKOI et CKMF au chapitre de la promotion et du développement du talent canadien à la lumière des recommandations du groupe de travail sur la musique populaire de langue française. Le Conseil s'attend de plus à ce que ces deux stations participent pleinement aux travaux du groupe de travail.

**CFQR-FM (Décision CRTC 85-359)**

Lors de l'audience du 25 mars dernier à Montréal pour la demande de renouvellement de licence de CFQR-FM, propriété de CFCF Inc., la titulaire a reconnu qu'elle avait dérogé à sa promesse de réalisation en ce qui a trait à son format musical. En conséquence, le Conseil renouvelle la licence jusqu'au 30 septembre 1986 afin de lui permettre d'effectuer des analyses de programmation pour s'assurer que la station respecte sa promesse de réalisation.

**CITE-FM (Décision CRTC 85-358)**

Enfin le C.R.T.C. a également renouvelé la licence de CITE-FM jusqu'au 30 septembre 1990 en félicitant la titulaire pour l'excellence de ses émissions de formule premier plan et pour son concept de centre de production à double voie qui permet à ses stations de Québec, de Sherbrooke et de Hull de participer à la production de ces émissions.

Renseignements : Services d'information  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visuor (819) 994-0423

ou à l'un de nos bureaux régionaux :

Tour Barrington  
Halifax (N.-É.) (902) 426-7997

Complexe Guy Favreau  
Montréal (Qué.) (514) 283-6607

Édifice Kensington  
Winnipeg (Man.) (204) 949-6306

700, West Georgia, Case postale 10105  
Vancouver (C.-B.) (604) 666-2111



# ation Information Information Infor

22 May 1985

FOR IMMEDIATE RELEASE

## **Task Force on French-language Popular Music and Renewal of Licences for Montreal Radio Stations**

OTTAWA/HULL -- In renewing today the licences of four Montréal radio stations, the CRTC announced the formation of a Task Force on French-language popular music that would include the participation of the broadcasting, recording and entertainment industries, as well as performers, government officials and other experts in the field. (Public Notice CRTC 1985-100)

The mandate of the Task Force will be to assess the availability of French-language recordings for each type of popular music, whether produced in Québec or elsewhere in Canada, in Europe or in other French-speaking countries. It will also examine the most effective means in which francophone broadcasters, along with the recording industries and other interested parties, can stimulate and promote new French-language musical talent to produce records and music videos.

The formation of this Task Force follows request from certain French-language broadcasters asking for a reduction in the required level of French-language vocal music, now 65% of total music played. These broadcasters argued that the production of French-language records had decreased, particularly in the fields of rock-oriented and dance music.

"The reduction of the minimum of 65% French-language music could have an important impact on the cultural industries in Québec," said CRTC Chairman André Bureau. "The exception to this minimum requirement, already granted to some stations following specific commitments to promote the development and promotion of French-language music, has not produced the desired improvement. Before considering a possible change to this requirement, it is essential to gather all pertinent data, in consultation with all interested parties."

-more-



Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

The Commission also announced today the renewal of licences for FM radio stations in the Montréal area: CKOI-FM, CKMF-FM, CFQR-FM and CITE-FM.

**CKOI-FM (Decision CRTC 85-356)**

In renewing the licence of CKOI-FM until 30 September 1990, the Commission recognized the efforts and progress made by the station to increase the level of foreground programming. The Commission also encouraged the station to maintain at all times the minimum level required of 20% foreground programming -- that is, programs addressing a particular topic and that last at least 15 minutes, such as devoted to an artist or a special report.

In its application, CKOI-FM had asked the Commission to reduce from 55% to 40% the minimum level of French-language vocal music now in effect. The Commission denied this request but noted the station's commitment to allocate \$250,000 on an annual basis to the development of Canadian talent.

**CKMF-FM (Decision CRTC 85-357)**

The CRTC also renewed the licence of CKMF-FM until 30 September 1990. The station will feature dance music, broadcasting 50% pop and soft rock and 50% pop and hard rock.

The Commission noted some deficiencies with respect to the amount of foreground format programming and French-language music. Noting the station's steady improvement in its efforts to reach at all times the minimum required level of 20% foreground programming and that 57% of all vocal music broadcast was in the French language, the Commission encouraged CKMF-FM to continue its efforts and noted its commitment to invest \$250,000 a year to promote the work of Canadian artists, including \$15,000 in direct payments. The Commission denied CKMF-FM's request to reduce the minimum level of French-language vocal music from 65% to 55%.

The Commission intends to review the projects and financial commitments of stations CKOI-FM and CKFM-FM with regard to the promotion and the development of Canadian talent in light of the recommendations of the Task Force on French-language popular music. The Commission expects these stations to participate fully in the study of the Task Force.

**CFQR-FM (Decision CRTC 85-359)**

At the hearing held in Montréal on 25 March 1985 for the renewal of the licence of CFQR-FM, owned by CFCF Incorporated, the licensee recognized its non-compliance with regard to its musical format as described in its Promise of Performance. As a result, the Commission renews the licence until 30 September 1986 in order to undertake further analysis of CKQR-FM's programming to determine whether the station is operating in compliance with the conditions of its licence.

**CITE-FM (Decision CRTC 85-358)**

Finally the Commission also renewed the licence of CITE-FM until 30 September 1990 and acknowledged the excellent quality of its foreground format programs. The Commission also noted the licensee's concept of a two-way production centre through which its FM stations in Québec, Sherbrooke and Hull participate in the production of these programs.

Contact: Information Services  
Ottawa, Ontario K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visual Ear (819) 994-0423

or one of our following regional offices:

Barrington Tower  
Halifax, N.S. (902) 426-7997

Complex Guy Favreau  
Montréal, Qué. (514) 283-6607

Kensington Building  
Winnipeg, Man. (204) 949-6306

700 West Georgia, Box 10105  
Vancouver, B.C. (604) 666-2111

11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

# ation Information Information Infor

le 22 mai 1985

PUBLICATION IMMÉDIATE

## CHRC et CHOI-FM de Québec

OTTAWA/HULL - Le C.R.T.C. a approuvé aujourd'hui la transaction permettant aux Entreprises de Radiodiffusion de la Capitale Inc. d'acquérir les stations radiophoniques CHRC et CHOI-FM de Québec qui étaient détenues par Télé-Capitale Inc. Les nouvelles licences expireront le 30 septembre 1988. (Décision CRTC 85-361)

On se rappellera qu'en décembre dernier, suite à une audience tenue à Québec le 1<sup>er</sup> novembre 1984, le Conseil avait reporté sa décision parce que " la majorité des membres estimaient qu'il subsistait un doute suffisamment sérieux quant au respect de la promesse de réalisation de CHOI-FM ". En janvier de cette année, le C.R.T.C. a procédé à une analyse de la programmation portant principalement sur le contenu musical, les émissions de premier plan et le contenu canadien. Les résultats ont démontré que la titulaire se conformait substantiellement à sa promesse de réalisation et que des progrès marqués avaient été accomplis.

Le Conseil a refusé la proposition de la station d'accroître de sept heures le temps de diffusion de musique de genre rock. Selon le Conseil, cette proposition pourrait changer le format musical de la station et la portée exacte de ce changement n'a pas été démontrée à la satisfaction du Conseil.

### Groupe de travail sur la musique de langue française

Dans un avis distinct publié aujourd'hui (Avis public CRTC 1985-100), le C.R.T.C. a annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail faisant suite aux demandes de certains radiodiffuseurs de langue française visant à diminuer le pourcentage de musique vocale de langue française présentement au niveau de 65 %. Ces radiodiffuseurs ont fait valoir la baisse marquée de la production de disques en français, principalement dans les genres rock progressif et " dance music ".

- suite -



Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

Le groupe de travail aura pour mandat d'étudier la disponibilité de disques en langue française dans chacun des genres de musique populaire produits au Québec et ailleurs au Canada ainsi qu'en Europe et dans l'ensemble du monde de la francophonie. Il devra de plus considérer la façon la plus efficace pour les radiodiffuseurs, l'industrie et les intéressés de contribuer à la stimulation de nouveaux talents en les aidant soit à endisquer, soit à développer la production de musique vidéo. En conséquence, le Conseil a refusé la demande de CHOI-FM d'abaisser de 65 à 60 %, le pourcentage de musique vocale en langue française, quitte à revoir ses positions à la lumière des conclusions du groupe de travail.

Renseignements : Services d'information  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visuor (819) 994-0423

ou à l'un de nos bureaux régionaux :

Tour Barrington  
Halifax (N.-É.) (902) 426-7997

Complexe Guy Favreau  
Montréal (Qué.) (514) 283-6607

Édifice Kensington  
Winnipeg (Man.) (204) 949-6306

700, West Georgia, Case postale 10105  
Vancouver (C.-B.) (604) 666-2111



# ation Information Information Infor

22 May 1985

FOR IMMEDIATE RELEASE

## CHRC and CHOI-FM Québec City

OTTAWA/HULL - The CRTC approved today the acquisition of the assets of CHRC and CHOI-FM in Québec City from Télécapital Inc. by Capital Radio Broadcasting Operations Inc. The new licences will expire on 30 September 1988. (Decision CRTC 85-361)

Following a public hearing in Québec City on November 1, 1984, the Commission deferred its decision because "the majority of the Members of the Commission considers that there is sufficiently serious doubt regarding CHOI-FM's compliance with its Promise of Performance. In January of this year, the Commission conducted an analysis of CHOI-FM's programming, focussing primarily on its musical content, foreground format programming and Canadian content. The results of the analysis showed that the licensee was operating substantially in compliance with its Promise of Performance and that significant progress had been made.

The Commission denied the proposal to increase the broadcast time of rock-oriented music by seven hours. This proposal could lead to a change in the musical format of the station and the Commission noted that the station had not provided enough information to determine the precise impact of the proposed amendment.

### Task Force on French-language Popular Music

In a separate notice also issued today (Public Notice CRTC 1985-100), the CRTC announced the formation of a Task Force following requests from certain French-language broadcasters asking for a reduction in the required level of French-language vocal music, now 65 % of total music played. These broadcasters argued that the production of French-language records had decreased, particularly in the fields of rock-oriented and dance music.

- more -



Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

The mandate of the Task Force will be to assess again the availability of French-language recordings for each type of popular music, whether produced in Québec or elsewhere in Canada, in Europe or in other French-speaking countries. It will also examine the most effective means in which francophone broadcasters, along with the recording industries and other interested parties can stimulate and promote new French-language musical talent to produce records and music videos. Accordingly, the Commission denied CHOI-FM's request to reduce from 65% to 60% the minimum level of French-language vocal musics but is prepared to review the situation in light of the Task Force's recommendations.

Contact: Information Services  
Ottawa, Ontario K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visual Ear (819) 994-0423

or one of our following regional offices:

Barrington Tower  
Halifax, N.S. (902) 426-7997

Complex Guy Favreau  
Montréal, Qué. (514) 283-6607

Kensington Building  
Winnipeg, Man. (204) 949-6306

700 West Georgia, Box 10105  
Vancouver, B.C. (604) 666-2111



## Notice

Ottawa, 22 May 1985

Public Notice CRTC 1985-100

### Task Force on French-Language Popular Music

Recently the Commission has received applications from a number of broadcasters operating French-language AM and FM stations, requesting a reduction from the presently authorized levels of French-language vocal music. At a Public Hearing in Montreal on 25 March 1985, the Commission considered two such applications from Montreal area stations, CKOI-FM Verdun and CKMF-FM Montreal.

At the hearing, these two licensees explained to the Commission the difficulties they had experienced in complying with the minimum authorized levels of French-language vocal music, and submitted statistics to support their contention that there has been a significant decline in the production of French-language recordings, particularly in the types of music they broadcast, namely progressive rock and dance music.

At that same hearing, the licensees also described to the Commission the measures they had undertaken to support Canadian musical talent. Although these endeavours have contributed to the development of new

## Avis

Ottawa, le 22 mai 1985

Avis public CRTC 1985-100

### Groupe de travail sur la musique populaire de langue française

Depuis quelque temps, le Conseil reçoit des demandes de la part de radiodiffuseurs exploitant des stations MA ainsi que des stations MF de langue française, visant à diminuer le pourcentage de musique vocale de langue française qui leur est présentement autorisé. Lors de l'audience publique tenue à Montréal le 25 mars 1985, le Conseil a entendu des demandes similaires de deux stations MF montréalaises, soit CKOI-FM Verdun et CKMF-FM Montréal.

Lors de cette audience, ces deux titulaires ont fait part au Conseil des difficultés qu'elles éprouvent à respecter les niveaux minima autorisés de musique vocale de langue française, notamment à cause d'une baisse marquée de la production de disques en français, principalement dans les genres musicaux diffusés par ces stations, soit rock progressif et "dance music" respectivement. Ces deux titulaires ont également présenté des données statistiques à l'appui de leur thèse.

Lors de la même audience publique, ces titulaires ont exposé les résultats de leurs plans de développement des talents musicaux canadiens. Bien que ces plans aient contribué au développement de nouveaux interprètes ou

Canadian performers, the licensees acknowledged that they have not succeeded in significantly increasing the production of French-language records.

In view of the fact that the CRTC does not, at this time, have at its disposal sufficient empirical data to assess this matter, and in order to provide a frame of reference with which to review the situation, the Commission today announces the formation of a Task Force to examine the extent of the problem and explore viable solutions or alternatives.

#### Background

Studies conducted in 1972 by the Commission, in conjunction with broadcasters, indicated that on some French-language radio stations less than half of the musical selections broadcast were French-language selections. Since it considers that French-language stations have an important role to play in safeguarding and enriching francophone cultural expression, the Commission announced in 1973 that 75% of the vocal popular music selections broadcast between 6 a.m. and 6 p.m. Monday to Friday, and 65% of the total vocal selections broadcast each week should be in French.

In 1980, when the licences for a number of Montreal stations were renewed, the Commission noted that some broadcasters had difficulty in meeting these requirements. Representations made to the Commission at that time specified that the problem was particularly serious for stations

musiciens canadiens, les titulaires ont reconnu que ceux-ci n'ont pas réussi à accroître de façon notable la production de disques de langue française.

Considérant le fait qu'il ne dispose pas présentement de toutes les données pertinentes à l'étude de cette question, et afin de se donner un cadre de référence grâce auquel il pourra analyser le problème dans son ensemble, le Conseil annonce aujourd'hui la formation d'un groupe de travail chargé d'examiner la nature du problème et les solutions ou les alternatives qui pourraient être envisagés.

#### Historique

Des études réalisées en 1972 par le Conseil, conjointement avec des radiodiffuseurs, indiquaient que certaines stations de langue française allouaient moins de 50 % des pièces musicales diffusées sur leurs ondes à des pièces de langue française. Souscrivant à l'idée que les stations de langue française ont un rôle important à jouer afin de sauvegarder et enrichir l'expression culturelle francophone, le Conseil faisait connaître en 1973 sa nouvelle politique à cet égard, laquelle exigeait que, dorénavant, 75 % des pièces vocales de musique populaire diffusées entre 6 h et 18 h, du lundi au vendredi, et 65 % des pièces vocales pour l'ensemble de la programmation hebdomadaire soient en français.

En 1980, lors du renouvellement de plusieurs stations montréalaises, le Conseil notait que certains radiodiffuseurs avaient de la difficulté à respecter les exigences en cette matière. Ces diffuseurs indiquaient que ce problème était plus aigu pour les stations orientées vers la musique de

programming rock music. Studies conducted by the Commission in response to these concerns indicated, however, that the production of French-language records had not decreased significantly. Consequently, the Commission maintained the minimum of 65% for weekly programming but eliminated the 75% requirement between 6 a.m. and 6 p.m.

The Commission again examined this issue in connection with its review of radio policy. In Public Notice CRTC 1983-43 dated 3 March 1983, entitled "Policy Statement on the Review of Radio", the Commission stated that it was not convinced that a reduction in the 65% minimum was warranted but, in the case of certain rock-oriented stations, it indicated it would be willing to consider requests for reductions.

In Decision CRTC 83-804 renewing the licence of CKOI-FM, the Commission recognized the special circumstances of the licensee as the only French-language radio station in Montreal which was broadcasting in a progressive rock format and approved the proposed reduction of French-language vocal music to 55%. At the same time, the Commission acknowledged that the licensee's plans for the promotion and development of new French-language musical talent, which were described at the hearing, would enable it to achieve, at least partially, the Commission's objectives in this regard.

In Decision CRTC 84-653 dated 16 August 1984 renewing the licence for CJMF-FM in Quebec City, the Commission, "mindful of the high level of rock-oriented music proposed by the licensee, and the limited

genre rock. Des études entreprises par le Conseil, à la suite de ces représentations, indiquaient que la production de disques de langue française n'avait pas subi de baisse considérable. Le Conseil a donc maintenu le minimum de 65 % pour la programmation hebdomadaire tout en supprimant l'exigence de 75 % entre 6 h et 18 h.

Le Conseil a de nouveau considéré le problème de la baisse de production de disques de langue française lors de son Examen de la Radio. Dans son avis public CRTC 1983-43 du 3 mars 1983 intitulé "Énoncé de politique sur l'Examen de la Radio", le Conseil indiquait qu'il n'était pas convaincu qu'une diminution de la norme de 65 % était justifiée mais que, dans le cas de certaines stations diffusant principalement de la musique rock, il était disposé à se pencher sur des demandes de réduction.

Dans la décision CRTC 83-804 renouvelant la licence de CKOI-FM, le Conseil a reconnu la situation particulière de cette titulaire, étant la seule station de langue française à Montréal diffusant selon un format musical rock progressif, en approuvant la demande de réduction du niveau de la musique vocale en français à 55 %. En même temps, le Conseil reconnaissait que le projet exposé par la titulaire à l'audience publique, sur la promotion et le développement de nouveaux artistes musicaux de langue française, pouvait rejoindre en partie les objectifs du Conseil à cet égard.

Dans la décision CRTC 84-653 du 16 août 1984 accordant une nouvelle licence à CJMF-FM à Québec, le Conseil a autorisé un niveau de musique vocale de langue française de 60% en tenant compte de la forte teneur en musique

production of French-language records of this nature", authorized a 60% level of French-language vocal music. The Commission also took into account the licensee's commitment to promote Canadian talent, in particular an annual competition providing recording opportunities for twelve performers.

In Decisions CRTC 85-356, 85-357 and 85-361 dated today, the Commission denies the levels of French-language vocal music proposed by CKOI-FM Verdun, CKMF-FM Montreal and CHOI-FM Quebec City. The Commission acknowledges the concerns expressed by the licensees in this regard and announces its intention to establish a Task Force that will consult all interested parties on this matter.

#### The Task Force

The Commission will soon contact representatives of the broadcasting, recording and entertainment industries, as well as performers, government officials and other experts in the field in order to set up a Task Force to study the problem.

The group's terms of reference will be to assess the nature of the problem, particularly the availability of French-language recordings for each genre of popular music, whether produced in Quebec or elsewhere in Canada, in Europe or in other French-speaking countries. The Commission will ask the Task Force to examine the most effective ways in which francophone broadcasters, in association with the recording industry and other interested parties, can stimulate and promote new French-language

rock proposée par la titulaire et la production limitée de disques en langue française dans cette catégorie." Le Conseil avait également tenu compte des engagements au niveau de l'encouragement au talent canadien, comprenant notamment un concours offrant des possibilités d'enregistrement de disques à douze artistes par année.

Dans les décisions CRTC 85-356, 85-357 et 85-361 datées d'aujourd'hui, le Conseil refuse les niveaux de musique vocale en français proposés par CKOI-FM Verdun, CKMF-FM Montréal et CHOI-FM Québec. Le Conseil prend note des préoccupations exprimées à cet égard par ces titulaires et fait part de son intention de mettre sur pied un groupe de travail chargé de consulter toutes les parties intéressées par cette question.

#### Le groupe de travail

Le Conseil contactera sous peu des représentants des industries de la radiodiffusion, du disque et du spectacle ainsi que des artistes, des instances gouvernementales et d'autres ayant une expertise dans le domaine, afin de mettre sur pied un groupe de travail qui se penchera sur le problème.

Le groupe de travail aura comme mandat d'explorer la nature du problème et, en particulier, la disponibilité de disques en langue française dans chacun des genres de musique populaire produits au Québec et ailleurs au Canada, ainsi qu'en Europe et dans la Francophonie internationale. Le Conseil demandera au groupe de travail d'examiner la façon la plus efficace pour les radiodiffuseurs francophones, de contribuer à la stimulation et à la mise en valeur de nouveaux talents musicaux d'expression française, soit

music talent. Such measures could include providing free air time, organizing talent competitions, supplying studio-time for musicians to record demo tapes, supporting the production of records or music videos, and other appropriate activities.

en leur donnant du temps d'antenne, soit en organisant des concours, soit en leur fournissant du temps en studio pour enregistrer un ruban de démonstration, soit en les aidant à endisquer ou en les appuyant dans la production de musique vidéo ou de toutes autres façons appropriées.

Fernand Bélisle  
Secretary General

Le Secrétaire général  
Fernand Bélisle





DOCUMENT CONNEXE II

C.R.T.C. Communiqué de presse: "Comité consultatif du  
C.R.T.C. sur la musique vocale de langue française";  
remarques prononcées par le Président du C.R.T.C. devant  
le comité". Le 16 juillet 1985.



# ation Information Information Infor

le 16 juillet 1985

PUBLICATION IMMÉDIATE

## Comité consultatif du C.R.T.C. sur la musique de langue française

OTTAWA/HULL -- Sous la présidence de M. André Bureau, Président du Conseil, le Comité consultatif du C.R.T.C. sur la musique de langue française se réunit aujourd'hui à huis clos pour la première fois à l'Hôtel Bonaventure, à Montréal, en vue d'établir les paramètres d'une étude relative à la disponibilité de la musique de langue française pour radiodiffusion.

" Le Conseil se préoccupe depuis plusieurs années de la baisse apparente de la disponibilité et de la production des enregistrements de langue française produits au Québec, ailleurs au Canada ou dans la francophonie internationale, " a déclaré M. Bureau. " Ce comité rassemble pour la première fois l'ensemble des intervenants des industries de la radiodiffusion, du disque, du spectacle et des instances gouvernementales. Les résultats du travail du comité et leurs recommandations pourraient avoir un impact important sur l'avenir de l'industrie du disque au Québec, en plus d'aider à la détermination du rôle de la radiodiffusion dans la promotion et l'utilisation du disque de la langue française ".

Le 22 mai 1985, le C.R.T.C. a annoncé la mise sur pied du Comité consultatif dont le mandat est d'évaluer la disponibilité d'enregistrements de langue française dans chacun des genres de musique populaire produits au Québec ou ailleurs au Canada, en Europe ou dans la Francophonie internationale. Le Comité consultatif (dont la liste des membres se trouve en annexe), examinera la façon la plus efficace pour les radiodiffuseurs francophones, de concert avec l'industrie du disque et les autres parties intéressées, de stimuler et de mettre en valeur de nouveaux talents musicaux d'expression française par la production de disques et de vidéos musicaux.

La mise sur pied du Comité consultatif fait suite à une demande présentée par des radiodiffuseurs de langue française en vue de diminuer le pourcentage de musique vocale de langue française exigé, qui est à l'heure actuelle de 65 % de l'ensemble de la



Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

-suite-

Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

musique diffusée. Ces radiodiffuseurs ont fait valoir que la production de disques de langue française avait diminué, en particulier dans les domaines du rock progressif et de "dance music". Quelques exceptions à cette exigence minimale ont déjà été consenties à certaines stations de radio qui se sont engagées à promouvoir et à développer la musique de langue française. Ces engagements n'ont toutefois pas produit les résultats escomptés.

Cette étude permettra au Conseil d'acquérir une meilleure vue d'ensemble de l'industrie de la musique de langue française. Elle l'aidera également à veiller à ce que l'industrie de la radiodiffusion de langue française aide à maintenir et à promouvoir l'expression musicale des Canadiens d'expression française.

Renseignements : Services d'information  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visuor (819) 994-0423

ou à l'un de nos bureaux régionaux :

Tour Barrington  
Pièce 428  
Halifax (N.-É.) B3J 2A8  
(902) 426-7997

Complexe Guy Favreau  
Tour de l'Est  
200, ouest boul. Dorchester, Pièce 602  
Montréal (Qué.) H2Z 1X4  
(514) 283-6607

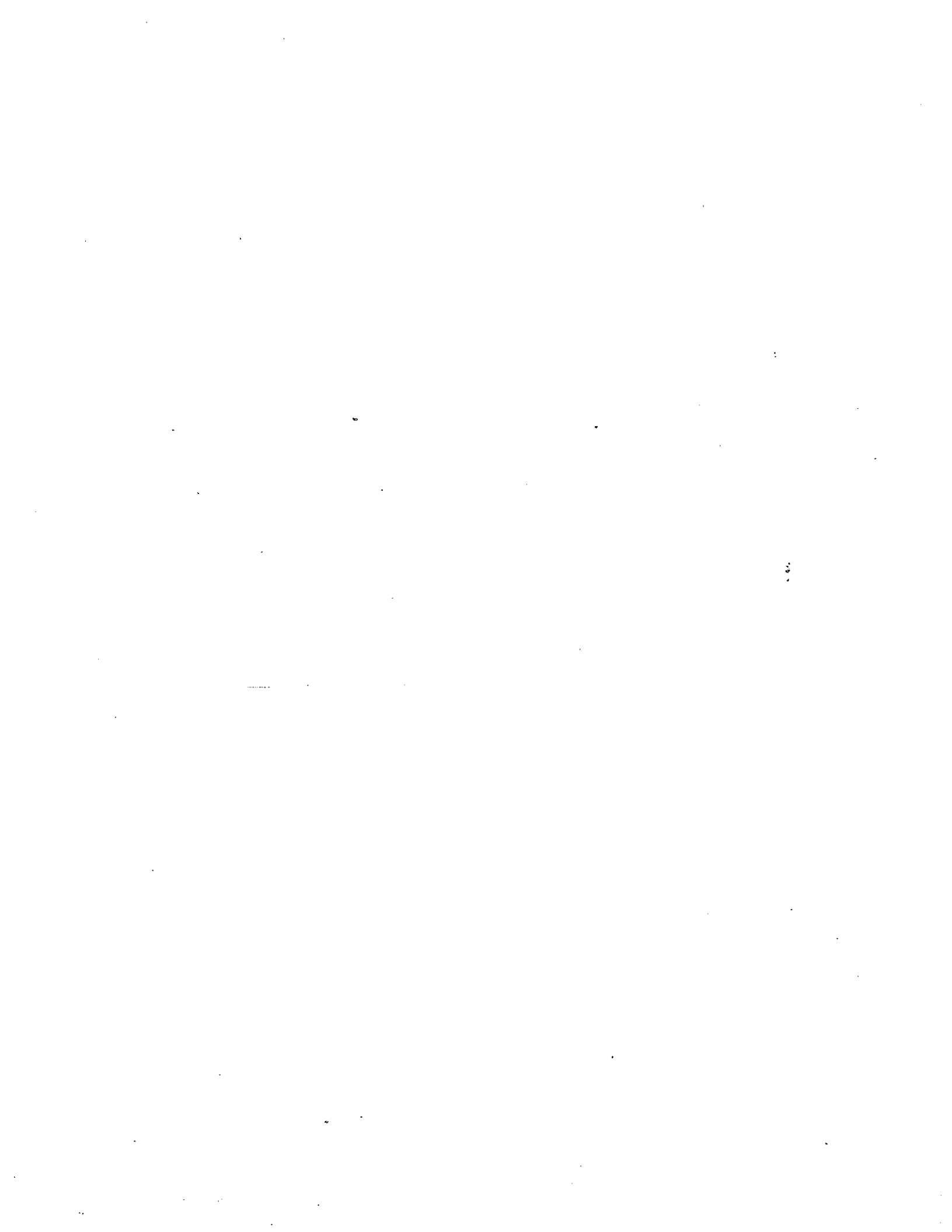
Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Winnipeg (Man.) R3B 2B3  
(204) 949-6306

700, West Georgia, Suite 1130  
Case postale 10105  
Vancouver (C.-B.) V7Y 1C6  
(604) 666-2111

## Comité consultatif portant sur la musique d'expression française

### Participants - assemblée plénière

<u>Diffuseurs :</u>	ACRTF (Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française)	- Jean Normandeau
	ACR (Association canadienne des radiodiffuseurs)	- Pierre Nadeau
	Télémedia	- Danièle Malenfant
	Radiomutuel	- François L'Herbier
	CKOI-FM	- Robert Beauchamp
	CJMF-FM	- Claude Thibodeau
	CIEL-FM	- Jean-Pierre Coallier
	Radio-Canada	- Gérard Lambert
	Télédiffuseur francophone	- Gilles Vinet
	Représentant de MuchMusic	- Moses Znaimer
	L'ARCO (L'Association des radios communautaires du Québec)	- Marcel Lacoursière
	Consultants indépendants	- Pierre Robert
<u>Industrie de la musique :</u>	ADISQ (L'Association de l'industrie du disque et du spectacle du Québec)	- Denys Bergeron
	Éditions Mondon	- Luc Plamondon
	Polygram	- Bill St-Georges
	Guilde des musiciens	- Émile Subirana
	SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec)	- Diane Juster
	Kébec Disc	- Pierre Tremblay
	Sam the Record Man	- Shelley Stein-Saks
	Producteurs indépendants	- Gilbert Morin
	Le Spectrum	- Alain Simard
	SDE (Société des droits d'exécution)	- Claude Lafontaine
	Union des artistes	- Pierre Létourneau
<u>Revues spécialisées :</u>	RADIOACTIVITÉ	- Luc Martel
<u>C.R.T.C. :</u>		- Peter Fleming - Roger Hébert - John Felhl
<u>Instances gouvernementales :</u>	SODICC (Société de développement des industries de la culture et des communications)	- Patricia L'oiseau
	Ministère des Communications du Canada	- Richard Paradis - Michel Normandeau
	Ministère des Affaires culturelles du Québec	- Michel Giroux
	- Industrie du Disque	- Anne Girard
	Ministère des Communications du Québec	



# ation Information Information Infor

16 July 1985

FOR IMMEDIATE RELEASE

## CRTC Consultative Committee on French-Language Music

OTTAWA/HULL -- The CRTC Consultative Committee on French-language Music meets privately today for the first time in Montréal at the Bonaventure Hotel to establish parameters for a study of the availability of French-language music for broadcasting purpose. The meeting is chaired by CRTC Chairman, Mr. André Bureau.

"The CRTC has been concerned for many years with the apparent decrease in the availability and production of French-language recordings produced in Québec, elsewhere in Canada or in the other French-language speaking countries", said Mr. Bureau. "This committee brings together for the first time all the players involved with the broadcasting, the recording, the entertainment industries as well as various levels of government. The findings of this committee and their recommendations could have an important impact on the future of the recording industry in Québec and will help determine the role of broadcasting in the promotion and the use of French-language records."

On 22 May 1985, the CRTC announced the creation of the Consultative Committee whose mandate is to assess the availability of French-language recordings for each type of popular music, whether produced in Québec or elsewhere in Canada, in Europe or in other French-speaking countries. The Consultative Committee (see list of members in appendix) will examine the most effective means for French-language broadcasters, along with the recording industry and other interested parties, to stimulate and promote new French-language musical talent to produce records and music videos.

The formation of this Consultative Committee followed a request from certain French-language broadcasters for a reduction in the required level of French-language vocal music, now set at 65% of total music played. These broadcasters argued that the production of French-language records had decreased, particularly in the fields of rock-oriented and dance music. Some exceptions to this minimum requirement have already



Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

-more-  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

been granted to a few radio stations following their commitment to promote and develop French-language music. These commitments however, have not produced the desired improvements.

The result of this study will provide the Commission with a greater understanding of the French-language music industry. It will also provide the Commission with a tool to help ensure that the French-language radio broadcasting industry helps maintain and promote the musical expression of French-speaking Canadians.

Contact: Information Services  
Ottawa, Ontario K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visual Ear (819) 994-0423

or one of our following regional offices:

Barrington Tower  
Room 428  
Halifax, N.S. B3J 2A8  
(902) 426-7997

275 Portage Avenue  
Kensington Building  
Winnipeg, Man. R3B 2B3  
(204) 949-6306

Complex Guy Favreau, East Tower  
200 Dorchester Blvd. W., Suite 602  
Montréal, Qué. H2Z 1X4  
(514) 283-6607

700 West Georgia, Suite 1130  
Box 10105  
Vancouver, B.C. V7Y 1C6  
(604) 666-2111



## Consultative Committee on French-language music

### Participants - Plenary meeting

<u>Broadcasters:</u>	ACRTF (L'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française)	- Jean Normandeau
	CAB (Canadian Association of Broadcasters)	- Pierre Nadeau
	Télémedia	- Danièle Malenfant
	Radiomutuel	- François L'Herbier
	CKOI-FM	- Robert Beauchamp
	CJMF-FM	- Claude Thibodeau
	CIEL-FM	- Jean-Pierre Coallier
	Radio-Canada	- Gérard Lambert
	French television broadcaster	- Gilles Vinet
	Representative of MuchMusic	- Moses Znaimer
	L'ARCQ (L'Association des radios communautaires du Québec)	- Marcel Lacoursière
	Independent consultants	- Pierre Robert
<u>Music Industry:</u>	ADISQ (L'Association de l'industrie du disque et du spectacle du Québec)	- Denys Bergeron
	Éditions Mondon	- Luc Plamondon
	Polygram	- Bill St-Georges
	Guilde des musiciens	- Émile Subirana
	SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec)	- Diane Juster
	Kébec Disc	- Pierre Tremblay
	Sam the Record Man	- Shelley Stein-Saks
	Independent Producers	- Gilbert Morin
	Le Spectrum	- Alain Simard
	PROCAN	- Claude Lafontaine
	Union des artistes	- Pierre Létourneau
<u>Specialized magazines:</u>	RADIOACTIVITÉ	- Luc Martel
<u>CRTC:</u>		- Peter Fleming
		- Roger Hébert
		- John Feihl
<u>Other governmental authorities:</u>	SODICC (Société de développement des industries de la culture et des communications)	- Patricia L'oiseau
	Federal Department of Communications	- Richard Paradis
	Ministère des Affaires culturelles du Québec	- Michel Normandeau
	- Industrie du Disque	- Michel Giroux
	Ministère des Communications du Québec	- Anne Girard

Remarques prononcées

par ANDRÉ BUREAU

Président du Conseil de la radiodiffusion  
et des télécommunications canadiennes

devant le Comité consultatif portant  
sur la musique de langue française

à l'Hôtel Bonaventure

Montréal (Québec)

le 16 juillet 1985

Mes chers amis, bonjour.

Je vous remercie d'avoir accepté l'invitation du Conseil à participer au travail d'un Comité consultatif qui a pour mandat d'explorer la nature des problèmes créés par la réduction apparente de la disponibilité de disques en langue française dans chacun des genres de musique populaire. Dans un avis public récent, le Conseil annonçait qu'il demanderait à ce Comité consultatif d'examiner la façon la plus efficace pour les radiodiffuseurs francophones de contribuer à la stimulation et à la mise en valeur de nouveaux talents musicaux d'expression française. Plusieurs initiatives ont été expérimentées avec des résultats mitigés.

Il ne s'agit donc pas pour ce Comité de se substituer ou de refaire le travail déjà fait par d'autres comités, aux mandats plus larges, au niveau des gouvernements du Québec et du Canada.

Tant mieux si en terme d'orientation et de stratégie de travail, notre Comité peut ajouter aux propositions déjà formulées ou contribuer à leur formulation définitive en servant de forum de discussion des programmes proposés. Nous avons certainement besoin d'une action concertée dans ce domaine.

Cependant, le mandat du Comité est plus restreint, plus humble, plus immédiat dans son impact : il s'agit en somme, d'une part, d'évaluer la disponibilité actuelle des disques de langue française dans les différents formats populaires et, d'autre part, d'analyser les programmes d'aide proposés et de voir comment ces radiodiffuseurs peuvent en profiter s'il y a lieu, mais surtout contribuer eux-mêmes et avec d'autres à encourager la production et la diffusion de ces disques.

Les stations de radio et de télévision de langue française ont un rôle important à jouer afin de sauvegarder et enrichir l'expression culturelle francophone. Elles ne peuvent pas régler, à elles seules, les problèmes de l'industrie du disque, mais elles peuvent et doivent y contribuer.

Elles doivent y contribuer bien sûr, parce que la musique populaire est la matière première, en particulier, des stations MF mais aussi parce que les stations de radio et de télévision sont fiduciaires d'ondes qui relèvent du domaine public et qu'à ce titre, elles doivent contribuer à renforcer l'élément francophone du système canadien de radiodiffusion. Il est donc bien question ici d'efforts requis de la part de ces stations. Il n'est pas question, pour elles, de simplement invoquer des difficultés d'approvisionnement, si grandes soient-elles.

Au fil des ans, le rôle de la radio d'abord, de la télévision ensuite, a évolué par rapport à l'identification et au support de la relève, aussi bien que la diffusion du produit plus professionnel. Aujourd'hui, la musique télévisée a pris une importance capitale. Le vidéoclip est devenu l'instrument de promotion privilégié.

Pour des raisons qui ont été analysées par d'autres et avec lesquelles nous sommes familiers, nous faisons face maintenant à une période critique du développement de l'industrie du disque de langue française au Canada. Les médias électroniques doivent et peuvent aider à corriger cette situation.

Cette concertation que nous amorçons aujourd'hui a pour but d'assurer que les efforts des radiodiffuseurs soient à la fois suffisants et efficaces et que la détermination de normes par le C.R.T.C. - en l'absence d'une auto-réglementation de l'industrie - corresponde aux circonstances dans lesquelles évoluent les radiodiffuseurs de la télévision et de la radio.

D'abord, dans un premier temps ce matin, je pourrais inviter les participants à faire connaître leur réaction préliminaire à notre initiative, leur intérêt à participer aux travaux du comité et leurs suggestions sur la façon d'atteindre nos objectifs.

Dans un second temps, je voudrais suggérer la formation d'un groupe de travail issu de cette assemblée plénière et qui aurait pour tâche de coordonner le travail de recherche destiné à établir les faits entourant la disponibilité de disques de langue française dans les différents formats populaires, d'analyser les programmes d'aide et les initiatives disponibles ou proposés, et de préparer des recommandations qui seraient soumises à l'assemblée plénière pour discussion.

L'assemblée plénière, c'est-à-dire le présent Comité consultatif, sera tenu informé du travail accompli par le groupe de travail et sera appelé à formuler les représentations ou recommandations qui seront acheminées au C.R.T.C. et à d'autres instances appropriées, incluant bien sûr l'industrie de la radiodiffusion. Le rôle du personnel du Conseil en sera un de support au Comité consultatif et au groupe de travail. Le Comité consultatif et le groupe de travail devraient, respectivement, élire un président qui verra à assurer la bonne marche des travaux de l'un et de l'autre.

Nous procéderons à ce choix immédiatement après cette première ronde de commentaires et suggestions.

- 30 -

Renseignements : Services d'information  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visuor (819) 994-0423

ou à l'un de nos bureaux régionaux :

Tour Barrington  
Pièce 428  
Halifax (N.-É.) B3J 2A8  
(902) 426-7997

Complexe Guy Favreau  
Tour de l'Est  
200, ouest boul. Dorchester, Pièce 602  
Montréal (Qué.) H2Z 1X4  
(514) 283-6607

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Winnipeg (Man.) R3B 2B3  
(204) 949-6306

700, West Georgia, Suite 1130  
Case postale 10105  
Vancouver (C.-B.) V7Y 1C6  
(604) 666-2111



DOCUMENT CONNEXE III

C.R.T.C. Communiqué de presse: "Formation d'un groupe de travail sur la musique de langue française". Le 18 juillet 1985.





# ation Information Information Infor

le 18 juillet 1985

PUBLICATION IMMÉDIATE

## Formation d'un groupe de travail sur la musique de langue française

OTTAWA/HULL -- Au terme de sa première réunion tenue hier, le Comité consultatif sur la musique de langue française a mandaté un groupe de travail de 12 membres représentant les industries de la radiodiffusion et du disque, le milieu artistique ainsi que les instances gouvernementales fédérale et provinciale, d'étudier la disponibilité des enregistrements de langue française et les moyens par lesquels les radiodiffuseurs peuvent contribuer à la stimulation et la mise en valeur de nouveaux talents musicaux d'expression française.

À l'issue de cette première rencontre, le président du C.R.T.C., M. André Bureau a déclaré : " Le Conseil se réjouit de l'enthousiasme manifesté par tous les participants au Comité consultatif. Rassemblant l'ensemble des intervenants, le Comité consultatif et le groupe de travail permettront au Conseil d'obtenir pour la première fois une vue d'ensemble des problèmes auxquels font face les créateurs, les interprètes, les producteurs, les distributeurs et les radiodiffuseurs de musique de langue française. "

Présidé conjointement par Jean-Pierre Coallier de CIEL-FM et Denys Bergeron de l'ADISQ (l'Association de l'industrie du disque et du spectacle du Québec), le groupe de travail comprend :

Robert Beauchamp	CKOI-MF
Danièle Malenfant	Télémedia
Claude Thibodeau	CJMF-MF
François L'herbier	Radiomutuel
Germain Breton	SODICC (Société de développement des industries de la culture et des communications)
Michel Giroux	Ministère des affaires culturelles du Québec
Richard Paradis et	Ministère des Communications du Canada
Michel Normandeau	
Pierre Létourneau	Union des artistes
Luc Plamondon	Éditions Mondon/SPACQ (Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec)

- suite -



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

Au cours des prochaines semaines, le groupe de travail passera en revue les diverses recherches déjà effectuées dans les secteurs privé et public, les programmes et initiatives proposés par les gouvernements fédéral et provincial et les initiatives suggérées par les radiodiffuseurs. Le groupe de travail déposera les résultats de ses recherches auprès du comité consultatif qui présentera ses recommandations au C.R.T.C. d'ici la fin de septembre 1985.

Renseignements : Services d'information  
Ottawa (Ontario) K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visucr (819) 994-0423

ou à l'un de nos bureaux régionaux :

Tour Barrington  
Pièce 428  
Halifax (N.-É.) B3J 2A8  
(902) 426-7997

Complexe Guy Favreau  
Tour de l'Est  
200, ouest boul. Dorchester, Pièce 602  
Montréal (Qué.) H2Z 1X4  
(514) 283-6607

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Winnipeg (Man.) R3B 2B3  
(204) 949-6306

700, West Georgia, Suite 1130  
Case postale 10105  
Vancouver (C.-B.) V7Y 1C6  
(604) 666-2111

# ation Information Information Infor

18 July 1985  
FOR IMMEDIATE RELEASE

## Task Force on French-Language Music

OTTAWA/HULL -- At the end of its first meeting yesterday, the Consultative Committee on French-language music appointed a 12-member task force representing the broadcasting and recording industries, the artists, as well as the federal and provincial governments, to study the availability of French-language recordings and the means by which broadcasters can foster new French-language musical talents.

At the end of the meeting, the Chairman of the CRTC, Mr. André Bureau said: "The Commission is pleased with the enthusiasm shown by all participants to the Consultative Committee as it includes all interested parties. The Consultative Committee and the Task Force will allow the Commission to obtain for the first time a global view of the problem facing the artists, the producers, the distributors and the broadcasters with regard to French-language music".

Jointly chaired by Jean-Pierre Coallier of CIEL-FM and Denys Bergeron of l'ADISQ (l'Association de l'industrie du disque et du spectacle du Québec), the Task Force includes:

Robert Beauchamp  
Danièle Malenfant  
Claude Thibodeau  
François L'herbier  
Germain Breton

Michel Giroux  
Richard Paradis et  
Michel Normandeau  
Pierre Létourneau  
Luc Plamondon

CKOI-MF  
Télémedia  
CJMF-MF  
Radiomutuel  
SODICC (Société de développement des industries de la culture  
et des communications)  
Ministère des affaires culturelles du Québec  
Department of Communications, Canada

Union des artistes  
Éditions Mondon/SPACQ (Société professionnelle des auteurs et  
compositeurs du Québec)



Canadian Radio-television and  
Telecommunications Commission

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

-more-  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes

Ottawa, Ontario  
K1A 0N2

Canada

During the next few weeks, the Task Force will review the research already done in the public and private sectors, the programs and initiatives proposed by the federal and provincial governments as well as the initiatives put forward by the broadcasters. The Task Force will submit the results of its research to the Consultative Committee who will then make its recommendations to the CRTC before the end of September 1985.

Contact: Information Services  
Ottawa, Ontario K1A 0N2  
(819) 997-0313  
Visual Ear (819) 994-0423

or one of our following regional offices:

Barrington Tower  
Room 428  
Halifax, N.S. B3J 2A8  
(902) 426-7997

275 Portage Avenue  
Kensington Building  
Winnipeg, Man. R3B 2B3  
(204) 949-6306

Complex Guy Favreau, East Tower  
200 Dorchester Blvd. W., Suite 602  
Montréal, Qué. H2Z 1X4  
(514) 283-6607

700 West Georgia, Suite 1130  
Box 10105  
Vancouver, B.C. V7Y 1C6  
(604) 666-2111

DOCUMENT CONNEXE IV

Procès-verbaux des réunions du comité de travail.



PROCES VERBAL

Sujet: réunion du groupe de travail sur la musique de langue française

Date: 16 juillet 1985

Endroit: Hotel Bonaventure, Montréal

Personnes présentes: M. Jean-Pierre Coallier (CIEL-MF), président  
Mme. Micheline Ricard (CIEL-MF)  
M. Claude Thibodeau (CJMF-FM)  
M. Peter Fleming (CRTC)  
M. André Bureau (CRTC)  
Mme. Danièle Malenfant (Télémedia)  
M. Yves Thériault (consultant)  
M. Robert Beauchamp (Radio-Futura)  
M. François L'Herbier (Radiomutuel)  
M. Richard Paradis (Min. Féd. des Comm.)  
M. Michel Normandeau (Min. Féd. des Comm.)  
M. Germain Breton (SODIC)  
Mme. Françoise Laliberté (UDA)  
Mme. Jacqueline Lemay (SPACQ)  
M. Michel Giroux (Min. Aff. Cult. du Q.)  
Mme. Lise George (ADISQ)  
M. Pierre Létourneau (UDA)  
M. Roger Hébert (CRTC)

Personnes absentes: M. Denys Bergeron (ADISQ), co-président  
M. Luc Plamondon (SPACQ)

En l'absence de M. Denys Bergeron, c'est M. Jean-Pierre Coallier qui a présidé la réunion du groupe de travail. Il a ouvert la réunion en rappelant les grandes lignes du mandat du Comité consultatif qui est "d'évaluer la disponibilité d'enregistrements de langue française dans chacun des genres de musique populaire produits au Québec ou ailleurs au Canada, en Europe ou dans la Francophonie internationale... et d'examiner la façon la plus efficace pour les radiodiffuseurs francophones,

de concert avec l'industrie du disque et les autres parties intéressées, de stimuler et de mettre en valeur de nouveaux talents musicaux d'expression française par la production de disques et de vidéos musicaux."

M. Coallier a ensuite demandé aux participants s'il était nécessaire de commander une étude statistique détaillée de l'approvisionnement en disques de langue française. La majorité des participants, bien que s'entendant sur le caractère catastrophique de la situation, se sont dits d'avis qu'il faudrait bien obtenir des chiffres détaillés sur lesquels tout le monde s'entendrait une fois pour toutes.

M. Peter Fleming a alors fait remarquer que le CRTC avait déjà approché M. Luc Martel, de la revue spécialisée Radio-Activité, à ce sujet et que celui-ci était disposé à fournir une évaluation statistique de la parution de disques de langue française au cours des trois dernières années, ces chiffres étant ventilés par genres ou formats musicaux. Le tout moyennant un cachet pouvant varier entre 2,000\$ et 3,000\$.

Avant de rendre une décision à ce sujet, M. André Bureau a expliqué aux participants que le groupe de travail disposait d'un budget s'élevant présentement à 15,000\$, et qu'on tenterait de solliciter les diverses instances gouvernementales pour ajouter à ce montant si cela s'avérait nécessaire. Le Conseil mettra en outre ses locaux et son personnel à la disposition du groupe de travail, en particulier la participation de MM. Fleming et Hébert. Sur ces mots, M. Bureau a remercié tous les participants et s'est excusé du reste de la réunion.

Suite à une brève discussion, il a été convenu de mandater M. Luc Martel pour effectuer les recherches statistiques qui permettront au groupe de travail d'évaluer la disponibilité des disques de langue française dans chacun des genres musicaux, l'augmentation ou la diminution de ces disques au cours des trois dernières années. Ces chiffres devraient en outre permettre d'établir



les tendances actuelles et d'extrapoler celles à venir au cours des prochaines années.

- - Par la suite, M. Claude Thibodeau a proposé d'attaquer le problème par étape, expliquant qu'à son avis on retrouvait quatre principaux niveaux d'inter-relations, à savoir:

- 1- la création (composition, arrangements, etc.)
- 2- la production (éditions, droits mécaniques, enregistrement, etc.)
- 3- la diffusion (radio, TV, Much Music, bars, discos, etc.)
- 4- la commercialisation (promotion, distribution, vente)

Selon lui, chacun des représentants de ces quatre sphères d'activités devraient faire le point sur leur situation respective, dresser la liste des principaux problèmes qui se posent à eux et rédiger la liste des "cadeaux de Noël" que ça leur prendrait pour améliorer leur situation. En recoupant ces listes, on trouverait peut-être des dénominateurs communs auxquels il faudrait s'attaquer en priorité.

Après longue discussion, cette façon de procéder devait finalement trouver l'approbation d'une majorité de participants, Mme. Lise George proposant également que les représentants des divers groupes d'intervenants (créateurs, producteurs, distributeurs, radiodiffuseurs, etc.) apportent lors de la prochaine réunion les éléments d'information nécessaires pour bien éclairer les autres participants du groupe sur leur situation réelle.

M. Robert Beauchamp a également proposé qu'on rencontre, en temps utile, des représentants des producteurs indépendants et des promoteurs de spectacles.

Plusieurs autres sujets ont été abordés au cours de la réunion, mais comme il s'agissait d'une première réunion et en l'absence de documentation suffisante, plusieurs questions sont restées sans réponse. Toutefois, les participants ont réussi à identifier un certain nombre de problèmes sur lesquels la majorité s'entend,

notamment:

- il est urgent de stimuler la production de disques et d'enregistrements de langue française, parce qu'il y a plein de bonnes chansons prêtes à être enregistrées qui sont en train de mourir;
- il y a un problème de distribution, particulièrement dans les marchés secondaires;
- le problème est plus aigu dans certains formats, particulièrement les formats à base de rock et de dance. Mais le mal est quand même généralisé;
- l'étroitesse de certains formats contribue à compliquer la situation pour les radiodiffuseurs;
- on finit souvent par brûler les disques des artistes d'ici en les faisant trop tourner;
- pour qu'on arrive à vendre un disque en français, il faut qu'on mette toute la machine derrière l'artiste. Or, il y a un problème évident de "star system" au Québec;
- les stations des marchés secondaires ne tournent pas nécessairement les chansons qui sont inscrites sur leur palmarès (play list).

D'autre part, un certain nombre de questions de fond ont été soulevées, qui sont restées sans réponse mais qui commandent néanmoins une sérieuse réflexion de la part de tous les intervenants impliqués, à savoir:

- faut-il chercher des solutions globales ou des remèdes à court terme?
- est-ce qu'on peut trouver une norme (ou un règlement) qui sera équitable et applicable pour tous les radiodiffuseurs?
- comment pourrait-on faire pour inciter les jeunes créateurs francophones à chanter en français?
- et enfin, faut-il privilégier le contenu francophone au détriment du contenu canadien, comme le font présentement plusieurs radiodiffuseurs qui sont forcés de diffuser un pourcentage élevé de chansons françaises importées d'Europe?

M. Fleming et Paradis ont en outre proposé qu'on fasse appel au système QUEST lors de la prochaine réunion pour arriver à cerner de façon plus précise quels sont les problèmes les plus urgents à régler.

La prochaine réunion a été fixée au 7 août 1985, à 10h00, à un endroit qui reste à déterminer. Le personnel du CRTC se chargera de rejoindre chacun des participants pour leur indiquer l'emplacement de cette prochaine réunion. On y prendra notamment connaissance de l'étude de Luc Martel sur l'approvisionnement en disques de langue française, de même que d'autres éléments d'information qui seront apportés par les représentants des différents groupes d'intervenants. Chacun exposera également sa liste de "cadeaux de Noël" et on pourra comparer ces listes pour voir si on y retrouve des dénominateurs communs.

Enfin, il a été proposé que M. Yves Thériault rédige le procès-verbal de cette réunion et en expédie une copie à chacun des participants (ce qui est maintenant chose faite).

Sur quoi M. Coallier a conclu cette réunion en remerciant tous les participants.

  
Yves Thériault



PROCES-VERBAL

Sujet: réunion du groupe de travail sur la musique de langue française

Date: 7 août 1985

Endroit: Hôtel Bonaventure, Montréal

Personnes présentes: M. Jean-Pierre Coallier (CIEL-MF), co-président  
M. Denys Bergeron (ADISQ), co-président  
M. Serge Demers (UDA)  
Mme. Andrée Lemieux (UDA)  
M. Robert Léger (SPACQ)  
Mme. Jacqueline Lemay (SPACQ)  
M. Germain Breton (SODIC)  
M. Michel Normandeau (Min. Féd. des Comm.)  
M. Richard Paradis (Min. Féd. des Comm.)  
M. François L'Herbier (CKMF-MF)  
M. Robert Beauchamp (CKOI-MF)  
M. Yves Thériault (consultant)  
M. Claude Thibodeau (CJMF-MF)  
M. Pierre Monty (CRTC)  
Mme. Lucie Audet (CRTC)  
M. Peter Fleming (CRTC)  
Mme. Danièle Malenfant (Télémedia)  
M. Michel Giroux (Min. Aff. Cult. du Q.)

Personne absente: M. Luc Plamondon (SPACQ)

Ce sont MM. Coallier et Bergeron qui ont présidé la réunion. Dans un premier temps, il a été convenu de faire un premier tour de table afin de faire le point sur ce qui avait été convenu lors de la réunion précédente, à savoir que chacun devait identifier les problèmes particuliers à son secteur d'activités et proposer une liste de "cadeaux de Noël" propices à solutionner ces problèmes.

Voici en résumé ce qui a été dit lors de ce premier tour de table:

-d'abord, M. Serge Demers, parlant au nom de l'Union des Artistes, a exprimé l'avis que le comité de travail avait un mandat limitatif, compte tenu du fait que le problème de la musique vocale française en est un à multiples facettes. Selon lui, il y a un éventail très large de créations, mais il y a définitivement un problème d'approvisionnement dans les magasins.

Il y a aussi le fait que les artistes sont de plus en plus coupés de leur public. D'autre part, un sondage auprès des auteurs-compositeurs révèle que le phénomène de l'auto-production prend de l'ampleur.

-M. Robert Léger, parlant au nom des 130 auteurs-compositeurs francophones qui créent des chansons et essaient d'en vivre, s'est opposé vivement à toute réduction du pourcentage de musique vocale française. Une telle réduction aurait pour effet d'enlever énormément de motivation aux créateurs et entraînerait forcément une nouvelle baisse dans la production de MVF. Selon lui, l'auteur-compositeur est un peu comme un joueur de hockey: moins il écrit, moins il va être compétitif. Bref, diminuer le % de MVF diffusé à la radio contribuerait à créer un dangereux cercle vicieux et les seuls qui pourraient survivre à une telle baisse seraient les gros producteurs misant sur des valeurs sûres. Enfin, il déplore que plusieurs auteurs-compositeurs écrivent pour plaire aux radiodiffuseurs, ce qui entraîne une moins grande originalité dans le matériel produit. Ce qui fait avancer l'industrie, selon lui, ce sont ceux qui acceptent de prendre des risques.

-Mme. Jacqueline Lemay, de la Société professionnelle des auteurs-compositeurs du Québec, est d'avis que le problème ne se situe pas au niveau de la création. Selon une brève analyse auprès de la CAPAC,

il appert que 150 nouveaux titres sont déposés chaque semaine, desquels 20 au moins sont considérés comme acceptables pour la production. Selon elle, le problème se situe donc aux trois autres étapes.

-M. Michel Normandeau, du Ministère Fédéral des Communications, a démontré que les politiques actuelles favorisent la chanson française produite à l'étranger. En effet, selon une analyse sommaire de la programmation de CKOI, CKMF et CJMF, c'est la chanson française étrangère qui vient en tête (35%), suivie de la chanson anglaise étrangère (32.7%), de la chanson canadienne d'expression française (25%) et de la chanson canadienne anglaise (7.3%). Une telle politique est dispendieuse pour les stations concernées, puisqu'elles doivent payer un correspondant en Europe pour acheminer le matériel. Enfin, il constate que sur 600 demandes de bourses au Conseil des Arts, 110 ont été accordées pour aller étudier la musique ou pour en écrire.

-M. François L'Herbier, de CKMF, a déploré la pauvreté de la production francophone dans le genre "dance music". Cela s'explique par le fait que la plupart des producteurs se tournent du côté du marché anglophone, ce marché pouvant s'avérer beaucoup plus rentable à court terme. Chiffres à l'appui, il demande une réduction du contenu francophone afin de respecter la réalité de la situation. Il a également soulevé le problème de la compétition des stations anglophones.

-M. Robert Beauchamp, parlant au nom de CKOI, a soulevé les problèmes suivants: la réglementation mal adaptée à la situation dans l'industrie de la musique francophone; la concurrence des stations anglophones; les exigences élevées en matière de premier plan; la présence de Much Music sur la bande MF; la distribution dans les magasins; l'absence d'un star system québécois; et les exigences accrues du consommateur en termes de qualité.

-M. Claude Thibodeau, de CJMF, a tenu à rappeler que l'industrie de la radio était une business et que, par conséquent, elle se doit d'être rentable. Il a expliqué que si le problème est plus aigu pour des stations comme CJMF, CKMF et CKOI, c'est parce que ces stations sont constamment à la recherche de la nouveauté. Selon lui, il y a un sérieux problème de distribution, aussi bien pour le produit fini (disque) que pour l'image de l'artiste. Il estime d'autre part que la norme de 65% est totalement injustifiée ("out of the blue") et qu'en tant qu'homme d'affaires il est lésé dans ses droits, puisqu'il a à subir des contraintes qu'un radio-diffuseur de Toronto, par exemple, n'a pas à subir. Il propose comme solutions possibles de réduire le % de MVF à 30 ou 35%, de façon à offrir une cible aux auteurs-compositeurs. Il propose en outre d'exclure le premier plan du calcul des pourcentages et d'inclure la période de minuit à 3h00 du matin dans ces calculs. Il déplore que la radio d'Etat ne fasse absolument rien pour aider la musique vocale française et propose enfin une taxe sur la diffusion des oeuvres étrangères et une surtaxe sur la vente de disques anglophones au Québec.

-M. Jean-Pierre Coallier, de CIEL, a exprimé l'avis que les radiodiffuseurs ne doivent pas se cloisonner dans des formats trop étroits. Il a également rappelé que le problème n'est pas le même à Montréal qu'à Rivière-du-Loup, par exemple. Chaque station représente un problème particulier et la région de Windsor en est le meilleur exemple.

-M. Denys Bergeron, de l'ADISQ, préfère quant à lui qu'on aborde le problème des radiodiffuseurs dans son ensemble, puisqu'il est bien évident que les gros radiodiffuseurs influencent les petits. De plus, même s'il faut s'attendre à une éventuelle dérèglementation, il serait préférable de parler d'auto-règlementation. Enfin, il faut considérer les problèmes de l'industrie du disque dans leur ensemble, incluant la production et la commercialisation.



-Mme. Danièle Malenfant, de Télémedia, estime important qu'on en arrive à des quotas de MVF réalistes et applicables. Selon elle, ce ne sont pas les radiodiffuseurs qui pourront régler à eux seuls les problèmes de l'industrie du disque. Elle constate qu'il y a beaucoup d'artistes, mais peu de producteurs et de gérants. Il faudrait peut-être songer à fonder une école de formation pour marketer les artistes, en supposant évidemment que ceux-ci accepteront de se laisser guider. Elle suggère que les stations anglophones diffusent un contenu plus élevé de contenu canadien. Et enfin, qu'un fonds soit créé, genre FACTOR en français, regroupant les radiodiffuseurs et visant à aider la production de disques en français.

-M. Michel Giroux, du Ministère des Affaires Culturelles du Québec, a rappelé qu'il existe déjà des programmes d'aide à la création mis sur pied par son Ministère, programmes dont a d'ailleurs bénéficié l'artiste montréalais Corey Hart.

Sur quoi MM. Bergeron et Coallier ont ajourné la réunion pour le dîner.

Au retour, afin de passer au QUEST, M. Denys Bergeron a fait un bref résumé de l'historique du problème.

D'abord, le 65% de MVF. Il s'agit d'une directive qui date de 1973. Or, en 1985, on compte six nouvelles stations francophones et on assiste par conséquent à une fragmentation du marché. Pendant ce temps, les stations anglophones ne sont tenues qu'à un engagement de 5% de MVF, engagement qu'elles ne semblent même pas respecter.

Du point de vue de la distribution, on comptait en 1978 quelques 750 points de vente indépendants. En juin 85, il n'en reste plus que 300. De plus, l'accent est mis sur les chaînes de distribution, la grande majorité d'entre elles appartenant à des intérêts anglophones.

Du côté de la production, il n'y a qu'une ou deux productions francophones par année sur lesquelles on dépense 100,000.\$ ou plus. Il y a donc un problème financier.

En ce qui concerne les importations, on sait que les stations de radio peuvent réagir beaucoup plus vite que les compagnies de disques. Elles peuvent diffuser le produit francophone étranger bien avant qu'il ne soit disponible ici. De toute façon, la diffusion de ces oeuvres n'aide absolument personne ici.

Pour les radiodiffuseurs, les problèmes principaux sont donc les suivants:

- l'exigence de 65% de MVF
- le facteur de répétition (18 fois par semaine) qui les force à diluer le produit
- la production: il y a un problème de liquidités qui fait que les compagnies de disques ne peuvent plus se permettre de prendre de risques
- la distribution et la commercialisation: les distributeurs achètent uniquement ce qu'ils sont certains de vendre et on ne peut les forcer à acheter des disques qui vont rester sur les tablettes

Suite à cet exposé, les membres du groupe de travail ont amorcé la première étape d'un QUEST visant à identifier les principaux problèmes auxquels il faut s'attaquer en priorité. Ces problèmes ont été divisés en deux catégories: ceux touchant les radiodiffuseurs et ceux touchant la disponibilité des produits. Voici, dans cette première étape, les différents problèmes qui ont été identifiés:

#### A) PROBLEMES TOUCHANT LA RADIO

- 1- la compétition accrue des stations anglophones
- 2- approvisionnement de musique francophone
- 3- la complémentarité des media d'entertainment (Much Music, cinéma, etc.)
- 4- le manque de vidéoclips francophones
- 5- l'approvisionnement dans les régions
- 6- l'incompatibilité des disques francophones étrangers
- 7- la compatibilité du produit francophone (en termes de production)

- 8- la durée d'"exposure" d'une oeuvre francophone
- 9- la compétence du répertoire
- 10- l'organisation des discothèques
- 11- la complémentarité des média en termes de marketing
- 12- les préjugés contre le produit québécois
- 13- la diffusion des oeuvres francophones aux heures de pointe
- 14- l'absence de crédits
- 15- la trop grande spécialisation
- 16- le manque de soutien promotionnel du produit francophone
- 17- la non-évaluation des activités nocturnes par le CRTC
- 18- la réglementation du premier plan
- 19- le facteur de répétition
- 20- le calcul du MVF en nombre de disques plutôt qu'en minutes
- 21- le manque d'appui de la radio d'Etat
- 22- la représentativité des "playlists"
- 23- les radiodiffuseurs francophones hors-Québec
- 24- le manque d'études de marché en termes d'auditoires
- 25- la fragmentation des auditoires
- 26- les émissions souscrites
- 27- la contribution des radiodiffuseurs à la production francophone
- 28- les ré-investissements des radiodiffuseurs basés sur leurs revenus

B) PROBLEMES TOUCHANT LA DISPONIBILITE DU PRODUIT

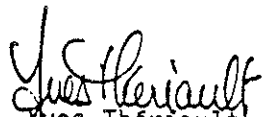
- 29- les problèmes de marketing
- 30- le manque de capital de risque
- 31- le manque de producteurs
- 32- le manque de réalisateurs
- 33- l'étroitesse du marché
- 34- le manque d'éditeurs
- 35- les efforts d'exportation.
- 36- le financement des démos
- 37- les médias non-réglés
- 38- la perception multi-médias (taxe sur les bars, clubs et discos)
- 39- la loi du droit d'auteur
- 40- le piratage

- 41- l'absence de critères de qualité
- 42- les préjugés des auditeurs face au contenu francophone
- 43- le défaitisme vis-à-vis du marketing et de la promotion
- 44- le manque de spectacles et de tournées
- 45- le manque de petites scènes
- 46- les coûts élevés de re-production des spectacles en ondes
- 47- les droits sur la diffusion des vidéoclips
- 48- la prédominance des multi-nationales
- 49- le dumping des vidéos
- 50- les taxes (8%... au détail... sur la fabrication)
- 51- l'attitude des détaillants
- 52- la formation des gérants et directeurs artistiques
- 53- les revues spécialisées francophones
- 54- la relève francophone qui chante en anglais

Après avoir identifié, pas nécessairement dans l'ordre d'importance, ces différents problèmes, les membres du groupe de travail ont convenu d'ajourner jusqu'au 27 août, date à laquelle l'analyse statistique sur la disponibilité de disques en français, préparée par M. Luc Martel (de la revue spécialisée Radio-Activité), devrait être disponible.

Certains des participants ont souhaité que soit réalisée une enquête auprès des consommateurs de disques dans les points de vente, histoire de mieux connaître leurs motivations. Une telle étude pouvant s'avérer longue et onéreuse, on s'en remettra pour l'instant aux résultats d'une étude réalisée par le Ministère des Affaires Culturelles du Québec dont une copie sera acheminée par M. Michel Giroux au secrétaire du groupe de travail.

Les représentants de CKOI, CKMF et CJMF se sont en outre engagés à fournir des chiffres plus précis concernant les % de diffusion des oeuvres francophones et anglophones, canadiennes et étrangères, ces chiffres étant fournis sous le sceau de la confidentialité.

  
Yves Thériault  
consultant radio

PROCÈS-VERBAL

SUJET: - Réunion du groupe de travail sur la musique de langue française

DATE: 27 août 1985

ENDROIT: Hôtel Bonaventure, Montréal

PERSONNES PRÉSENTES:

M. Jean-Pierre Coallier (CIEL-MF), co-président  
M. Denys Bergeron (ADISQ), co-président  
M. Germain Breton (SODIC)  
M. Serge Demers (UDA)  
M. Pierre Létourneau (UDA)  
Mme Andrée Lemieux (UDA)  
Mme Lise Aubut (SPACQ)  
Mme Diane Juster (SPACQ)  
M. Robert Léger (SPACQ)  
Mme Jacqueline Lemay (SPACQ)  
M. Michel Normandeau (Min. féd. des Comm.)  
M. Richard Paradis (Min. féd. des Comm.)  
M. Michel Gélinas (ADISQ)  
M. Michel Bélanger (ADISQ)  
Mme Lise George (ADISQ)  
M. Luc Martel (Radio Activité)  
M. Claude Thibodeau (CJMF-MF)  
M. Robert Beauchamp (CKOI-MF)  
M. François L'Herbier (CKMF-MF)  
Mme Danièle Malenfant (Télémedia)  
M. Roger Hébert (CRTC)  
M. Peter Fleming (CRTC)  
M. Paul Monty (CRTC)  
M. John Feihl (CRTC)  
Mme Diane Rhéaume (CRTC)

PERSONNES ABSENTES

M. Luc Plamondon (SPACQ)  
M. Michel Giroux (Min. Aff. Cult. du Québec)

Il fut décidé que monsieur Jean-Pierre Coallier présiderait à la réunion, puisque monsieur Denys Bergeron avait agit en tant que président lors de la rencontre du 7 août.

### 1. PROCÈS-VERBAL

On procéda à apporter certaines corrections au procès-verbal de la réunion précédente, soit aux pages 2 et 3.

### 2. DISPONIBILITÉ DE LA MUSIQUE VOCALE DE LANGUE FRANÇAISE

Tel que promis lors de la rencontre du 7 août dernier, monsieur Luc Martel de Radio Activité a remis un document intitulé "Étude sur la disponibilité de la musique vocale enregistrée de langue française (période du 17 janvier 1983 au 24 juin 1985)" pour fins de discussion. (Voir copie révisée en annexe). Il a également précisé que l'étude était faite en deux parties:

- 1) résultats en terme de chiffres (document distribué)
- 2) liste exhaustive disponible sur demande seulement

Monsieur Martel remarque qu'en 1985, on observe une production étrangère plus élevée que par le passé. Par production étrangère, on réfère aux disques distribués au Québec et non pas aux disques que les radiodiffuseurs vont chercher à l'étranger.

Monsieur Claude Thibodeau remarque que la production de microsillons canadiens demeure stable à travers les années, alors que les 45 tours augmentent. Selon monsieur Martel, c'est une question économique: les 45 tours coûtent moins cher. Il précise également qu'une bonne partie des productions ne lui sont pas rapportées, mais qu'il est difficile d'estimer exactement combien.

Monsieur Peter Fleming fournit les chiffres suivants, qui reflètent l'équivalence anglophone pour 1983. Ces données proviennent de Statistiques Canada:

	<u>45 TOURS</u>	<u>MICROSILLONS</u>
PAROLES ANGLAISES	1,762	2,308
PAROLES FRANÇAISES	147	132
AUTRES LANGUES (INCLUANT INSTRUMENTAL)	30	434

Monsieur Martel fournit ensuite les données suivantes, représentant le nombre de microsillons et 45 tours reçus du début de 1985 au 19 août dernier:

<u>45 TOURS</u>		<u>MICROSILLONS</u>	
<u>FRANÇAIS</u>		<u>FRANÇAIS</u>	
Canadiens	117	Canadiens	34
Étrangers	104	Étrangers	34
<u>ANGLAIS</u>		<u>ANGLAIS</u>	
Canadiens	163	Canadiens	56
Étrangers	610	Étrangers	562

Monsieur François L'Herbier (CKMF-MF) stipule que lors de journées typiques à sa station, il fait tourner le matériel vocal francophone suivant:

	<u>CANADIENS</u>	<u>ÉTRANGERS</u>	<u>TOTAL</u>	<u>% CANADIEN</u>
Ex. 1.	28	70	98	28%
Ex. 2.	30	66	96	31%

Monsieur John Feihl distribue et explique le Tableau #8, préparé par le personnel du CRTC, intitulé "La production annuelle du disque de langue française avec contenu canadien (1973-84); une étude comparative". Monsieur Denys Bergeron maintient que les données proviennent de trop de sources différentes, et que de plus, on a remarqué une légère diminution au cours des trois dernières années.

Monsieur Feihl distribue et explique un second tableau intitulé "Disponibilité de microsillons de langue française au niveau des détaillants à Montréal en 1985". Selon monsieur Denys Bergeron, ces données sont représentatives du centre-ville de Montréal surtout, mais pas nécessairement de toute la province.

Madame Lise George (ADISQ) affirme qu'au cours des trois dernières années, on a recensé à peu près le même nombre de microsillons au gala de l'ADISQ, et fournit les données suivantes à l'appui:

NOMBRE DE MICROSILLONS RECENSÉS

1983 - 72  
1984 - 67  
1985 - 72

CATÉGORIE ROCK

1979 - 8  
1985 - 20

CATÉGORIE MOR

1979 - 15  
1985 - 29

CATÉGORIE AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE QUÉBÉCOIS

1979 - 50  
1985 - 12

INTERPRÈTE MASCULIN: 50 en 1985

INTERPRÈTE FÉMININ: 33 en 1985

(en n'oubliant pas la rotation de la production chez les artistes d'à peu près 1 an et demi).

En guise de conclusion à son exposé, monsieur Martel soulève les points suivants:

1. durant les trois dernières années, le nombre de productions est à peu près équivalent;
2. on remarque une hausse de produits étrangers mis en marché au Québec durant les premiers six mois de 1985;



3. on constate une différence de production entre les catégories 51 et 52: en effet s'il y a une quantité suffisante de matériel dans la catégorie 51, la production québécoise de matériel de catégorie 52 est pratiquement inexistante, alors qu'il y a une hausse de production étrangère dans cette catégorie. Il semblerait donc qu'en 1985, il est difficile pour un radiodiffuseur spécialisant dans la catégorie 52 de rencontrer le minimum de 65% de musique vocale française.

En ce qui a trait à la catégorie 52, monsieur Martel stipule que généralement les stations ne respectent pas leur engagement de 65%. Il suggère que la musique française de catégorie 52 est défavorisée par l'heure à laquelle elle est diffusée, et elle est souvent entourée de produits américains ce qui a pour effet de l'engloutir complètement.

Madame Diane Juster a ajouté que la plupart des radiodiffuseurs ont tendance à mettre des "étiquettes" sur certains interprètes ou compositeurs. Une fois l'artiste catalogué, peu importe le genre de musique qu'il enregistre, il ne pourra pas tourner sur l'une ou l'autre de ces stations.

Monsieur François L'Herbier a affirmé n'avoir aucune difficulté à rencontrer son pourcentage de MVF à l'émission du matin. Il offre les données suivantes à l'appui, spécifiant que ces données sont typiques de son émission du matin sur semaine à CKMF-FM, et que la station s'est classée en première place à Montréal pour son émission matinale lors du dernier sondage BBM:

6h-9h.	-	22 pièces vocales françaises
		8 pièces vocales anglaises
		<u>4 pièces instrumentales</u>
		34 pièces - dont 10 canadiennes

### 3. PORTE-PAROLE DU COMITÉ

Mme Lise George a demandé au comité de décider de l'approche à adopter face aux nombreux appels de journalistes qui cherchent à savoir où en sont les délibérations du comité d'étude.

Il fut décidé que de telles demandes seraient référées aux co-présidents, et que ces derniers diraient tout simplement que le comité n'est pas encore prêt à rendre ses résultats publics. L'information sera rendue publique lorsque l'assemblée plénière en aura décidé ainsi.

#### 4. QUEST

Les membres du groupe de travail ont ensuite amorcé la deuxième étape du QUEST dirigée par monsieur Richard Paradis du ministère fédéral des Communications. On a demandé aux participants de revoir les deux listes de problèmes soulevés lors de la dernière rencontre, et de voir si on avait d'autres sujets à ajouter. Deux items furent donc ajoutés à la liste de problèmes touchant la disponibilité du produit, soit:

- 55. Manque de présence à la télévision
- 56. Manque de "air-play".

Ensuite, chaque participant, individuellement, devait revoir chacune des deux listes, en retirer les 6 problèmes les plus importants, et les classer par ordre d'importance.

Avant d'entamer l'exercice, madame Andrée Lemieux a demandé que l'on note les doutes sérieux de l'Union des artistes quant à la pertinence de l'exercice QUEST. En effet, l'UDA étant minoritaire à l'intérieur du comité d'étude, on craint d'être fausement représenté dans les résultats. Toutefois, l'UDA a accepté de participer à l'exercice.

Une fois l'exercice individuel terminé, on a ajourné pour le dîner.

Au retour, on dressa la liste des problèmes les plus importants, tels que soulevés par chacun des participants (voir ANNEXE I), pour ensuite passer à la technique de solution de problèmes pour la section de la radio. Voici donc les résultats de cette étude:

#### A) PROBLÈMES TOUCHANT LA RADIO

##### 1. Compétition anglophone

- Éliminer la distribution libre de la trame sonore de Much Music sur le service MF de la cablôdistribution.
- Trouver une formule en vue d'augmenter le contenu musical canadien francophone sur les ondes des stations anglophones. Cependant, cette approche pourrait s'avérer dangereuse, puisque les stations anglophones pourraient se retrouver dans une meilleure situation compétitive.
- Éliminer le contenu français parlé (i.e. créations orales) des stations anglophones (ex. CHOM - décision CRTC 85-666).

2. Approvisionnement de produits francophones/Contribution des radios à la production

- Augmenter la production (manque de produits francophones).
- Réinvestissement (basé sur le revenu) des radio-diffuseurs (ex. CHOM-FM doit investir \$100,000 dans la mise sur pied d'une version québécoise de FACTOR/CTL - décision CRTC 85-666).
- Actions gouvernementales (subventions?).
- Imposer une surtaxe aux bars, discos, détaillants de disques...

3. Préjugés contre les produits québécois francophones

- Le distributeur devrait fournir une meilleure information accompagnant son produit.
- Améliorer la circulation du produit (selon monsieur Bergeron, les compagnies de distribution multinationales prennent seulement la "crème" et la poussent à fond) (monsieur Demers stipule qu'il devrait y avoir une meilleure concertation des points de vue distribution et marketing pour assurer une plus grande efficacité).
- Importance des médias de soutien, ex. Radio Activité.
- Meilleure concertation:
  - a) gouvernements entre eux
  - b) gouvernements/industries
  - c) industries entre elles

(Selon monsieur Bergeron, les plus gros sous-distributeurs, ex. Sherman, Sam..., vont acheter à Toronto, et 55% des disques vendus passent par eux. Lorsqu'on appelle une conférence de presse à Montréal, ces derniers ne s'y rendent pas, leurs bureaux-chefs étant à Toronto).

4. Manque de soutien promotionnel/Complémentarité des autres média

- Examiner le problème de la distribution centralisée à Toronto.
- Mise en marché décidée à partir de Montréal (du Québec).
- Rôle accru des stations de télévision (vidéoclips) et des média écrits.
- Appui des gouvernements.
- Meilleure formation de promoteurs et créateurs/producteurs.
- Augmenter les spectacles et tournées.
- Besoin d'émissions sérieuses de variétés à la télévision (e.g. "Entertainment Tonight") pour augmenter la mise en valeur des artistes.

5. Trop grande spécialisation/Fragmentation des auditoires

- Statu quo sur les stations francophones.
- Examiner le décloisonnement (formats moins restrictifs): plusieurs sont d'accord pour dire qu'il existe présentement trop de stations au Québec. Monsieur Demers soulève le problème des stations à faible puissance dans des marchés périphériques restreints, qui subissent la concurrence des grosses stations plus puissantes.

6. Diffusion aux heures de pointes

- Revoir les pourcentages par blocs horaires en ce qui à trait au contenu francophone.

## 5. MUSICACTION

Monsieur Michel Gélinas a fait un bref exposé de la mise sur pied d'un nouvel organisme appelé "MUSICACTION", qui se veut l'équivalent québécois de l'initiative anglophone "FACTOR" de Toronto. Il s'agira d'un organisme sans but lucratif, qui recueillera des fonds en majeure partie de la part de radiodiffuseurs intéressés à réinjecter dans la production. Cet organisme démarrera avec un budget initial de 100 000 \$ (celui de FACTOR étant de 900 000 \$), provenant de trois principaux investisseurs, soit Standard Broadcasting, CHUM Limited et Radio Futura. Son conseil d'administration sera formé de 9 personnes, soit 5 radiodiffuseurs et 4 représentants de l'industrie. Ce sera au conseil d'administration de déterminer si le niveau de prêts doit ou non égaler celui de FACTOR. Un conseil de gouverneurs, constitué de représentants de grandes entreprises commerciales, pourra être appelé à investir.

Il y aura trois catégories de prêts disponibles:

1. prêts de 2 500 \$ aux débutants pour produire un démo (remboursable seulement si l'investissement rapporte)
2. prêts de la moitié d'un budget de production, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ à ceux qui en font la demande (remboursable si l'investissement rapporte seulement)
3. prêts à terme remboursables pour artistes connus.

Il semblerait que FACTOR récupère 40% de ses investissements dans les catégories 1 et 2.

Si le ministère des Communications décide d'appuyer le projet, soit financièrement ou par d'autres moyens, l'entente entre FACTOR et MUSICACTION sera répartie à 70% (FACTOR) 30% (MUSICACTION) au début. Si le financement de MUSICACTION devait dépasser le 30%, une nouvelle entente serait négociée.

MUSICACTION investira dans toutes les catégories musicales, incluant les pièces instrumentales. Il n'existera aucune frontière territoriale entre FACTOR et MUSICACTION, en ce sens que l'artiste aura le choix d'aller où il veut. Cependant, on s'attend à ce que le vocal francophone s'adresse à MUSICACTION et le vocal anglophone à FACTOR.

Monsieur Gélinas a demandé si le CRTC accepterait d'appuyer ce projet. Monsieur Peter Fleming a expliqué que le Conseil, de par son mandat, ne peut forcer ou même faire pression auprès des radiodiffuseurs, afin qu'ils participent à de tels projets. Toutefois, il a ajouté que lors de la mise sur pied de FACTOR, le Conseil avait écrit à cet organisme l'avisant que dans le cas de tous les radiodiffuseurs qui s'étaient engagés à investir un certain montant dans la production ou la promotion de produits canadiens, un

investissement dans FACTOR serait considéré comme étant équivalent à cet engagement. Monsieur Fleming s'est donc engagé à porter cette question à l'attention du Conseil le plus tôt possible.

Finalement, monsieur GÉlinas a demandé à tous les participants de ne pas ébruiter cette affaire jusqu'à la fin septembre, lorsqu'on annoncera officiellement la mise sur pied de MUSICACTION.

Sur ce, les membres du groupe de travail ont décidé d'ajourner jusqu'au 11 septembre. Lors de la prochaine réunion, il fut convenu que l'on attaquerait la deuxième section du QUEST, soit la disponibilité du produit, et que l'on discuterait des divers documents distribués lors de cette rencontre, incluant un dernier tableau préparé par le CRTC intitulé "Programmes d'aide à l'industrie du disque".

## ANNEXE I

QUEST 2e PARTIEA. PROBLÈMES TOUCHANT LA RADIO

<u>ORDRE DE PRIORITÉ</u>	<u>ITEM NO.</u>	<u>NO. DE MENTIONS</u>	<u>SUJET</u>
1	1	10	Compétition anglophone
2	2	7	Approvisionnements de produits francophones
	27	5	Contribution des radios à la production
3	12	11	Préjugés contre les produits québécois francophones
4	16	9	Manque de soutien promotionnel
	3	5	Complémentarité des autres média
5	15	5	Trop grande spécialisation
	25	6	Fragmentation des auditoires
6	13	5	Diffusion des oeuvres franco- phones aux heures de pointes

B. PROBLÈMES TOUCHANT LA DISPONIBILITÉ DU PRODUIT

<u>ORDRE DE PRIORITÉ</u>	<u>ITEM NO.</u>	<u>NO. DE MENTIONS</u>	<u>SUJET</u>
1	30	13	Le manque de capital risqué
2	56	5	Manque de "Airplays"
3	29	6	Problèmes de marketing
4	55	6	Manque de présence à la télévision
5	31	5	Manque de producteurs
6	40	6	Piratage
7	48	5	Prédominance des multi- nationales
8	39	5	La loi du droit d'auteur
9	33	5	L'étroitesse du marché
10	51	5	L'attitude des détaillants



PROCÈS-VERBAL

SUJET:- Réunion du groupe de travail sur la musique de langue française

DATE: 11 september 1985

ENDROIT: Hôtel Reine Elizabeth, Montréal

PERSONNES PRÉSENTES:

M. Jean-Pierre Coallier (CIEL-MF), co-président  
M. Denys Bergeron (ADISQ), co-président  
M. Pierre Létourneau (UDA)  
Mme Andrée Lemieux (UDA)  
Mme Lise Aubut (SPACQ)  
Mme Diane Juster (SPACQ)  
M. Robert Léger (SPACQ)  
Mme Jacqueline Lemay (SPACQ)  
M. Michel Normandeau (Min. féd. des Comm.)  
M. Richard Paradis (Min. féd. des Comm.)  
M. Michel Bélanger (ADISQ)  
Mme Lise George (ADISQ)  
M. Luc Martel (Radio Activité)  
M. Claude Thibodeau (CJMF-MF)  
M. Robert Beauchamp (CKOI-MF)  
M. François L'Herbier (CKMF-MF)  
Mme Danièle Malenfant (Télé média)  
M. Roger Hébert (CRTC)  
M. Peter Fleming (CRTC)  
M. Paul Monty (CRTC)  
M. Normand Beauchamp  
Mme Diane Rhéaume (CRTC)

PERSONNES ABSENTES

M. Luc Flamondon (SPACQ)  
M. Michel Giroux (Min. Aff. Cult. du Québec)  
M. Serge Demers (UDA)  
M. Germain Breton (SODICC)

### 1. PROCÈS-VERBAL

On procéda à apporter certaines corrections au procès-verbal de la réunion précédente, soit aux pages 5, 6 et 7 (voir copies révisées en annexe)

### 2. SONDAGE SOS CHANSONS

On enchaîne avec une longue et chaude discussion sur les effets possibles du sondage entrepris par cinq organismes représentant divers secteurs artistiques, incluant SPACQ et l'UDA. Comme la discussion semblait sans issue, on décida par consensus de réfléchir à cette question jusqu'à la prochaine rencontre.

### 3. QUEST

On passa ensuite à la seconde partie du QUEST, visant la technique de solution de problèmes pour le secteur "Disponibilité des produits". On trouvera la charte des résultats en annexe.

### 4. DOCUMENTS DISTRIBUÉS

Deux documents furent distribués à titre d'information, soit "Report to the Music Action Group", préparé par l'ACR, et "Analyse statistique de la production de disques de langue française: 1973-1983" préparé par le CRTC. Les participants pourront consulter ces documents et en discuter à la prochaine rencontre s'ils le désirent.

Les membres du groupe de travail ont ensuite décidé d'ajourner jusqu'au 19 septembre. Cette rencontre sera l'avant-dernière précédant la réunion plénière, et on tentera de décider de la direction à prendre dans la rédaction du rapport final. Une autre rencontre sera nécessaire avant l'assemblée plénière pour vérifier le contenu du rapport.

PROBLEMES

SOLUTIONS PROPOSEES

<p>R. 1. Compétition anglophone</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- radio</li> <li>- disques</li> <li>- autres radios</li> </ul>	<p>R.1. a) éliminer la distribution libre de la trame sonore de Much Music (ajouter un Much Music français)</p> <p>b) augmenter le contenu musical francophone des stations anglophones</p> <p>c) éliminer le contenu français parlé des stations anglophones</p>
<p>R. 2. Approvisionnement de produits francophones</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en région</li> <li>- hors-Québec</li> <li>- contribution des radios à la production</li> </ul>	<p>R.2. a) augmenter la production</p> <p>b) réinvestissement des radiodiffuseurs (ex Musicaction etc.)</p> <p>c) actions gouvernementales</p> <p>d) surtaxe sur bars, discos, détaillants ----</p>
<p>R.3. Préjugés contre les produits québécois francophones</p>	<p>R.3. a) meilleure information accompagnant le produit</p> <p>b) améliorer la circulation du produit</p> <p>c) médias de soutien (Radioactivité, Québec Rock)</p> <p>d) concentration entre gouvernements et industries</p>
<p>R.4. Manque de soutien promotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- complémentarité des autres médias</li> </ul>	<p>R.4. a) mise en marché à partir de Montréal</p> <p>b) rôle de la télévision (vidéoclips et variétés)</p> <p>c) appui des gouvernements</p> <p>d) formation de promoteurs et créateurs</p> <p>e) formation de promoteurs et créateurs</p> <p>f) augmenter les spectacles</p>
<p>R.5. Trop grande spécialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fragmentation des auditoires</li> </ul> <p>R.6. Diffusion des oeuvres francophones aux heures de pointes</p>	<p>R.5. a) statu quo sur les stations francophones</p> <p>b) décloisonnement</p> <p>R.6. a) 7 par blocs horaires</p>

<u>RESPONSABILITE</u>	<u>PROPOSITIONS GOUVERNEMENTALES</u>	<u>RESPONSABILITE</u>	<u>PROBLEMES EN SUSPENS</u>
a) CRTC b) CRTC c) CRTC			
a) Industrie b) MdeC (Can.) radiodiffuseurs c) MdeC., MACQ d) Gov't du Québec	R.2. b) soutien à musicaction c) comédies musicales	R.2. b) MDC, radio, industries c) MACQ	
a) Industrie du disque b) Industrie du disque c) Gov't, industries d) Gov't, industries	R.3. a) conférence radioactivité c) fêtes de chanson - supports aux média de soutien	R.3. a) MACQ c) MACQ, MCQ, MDC	
a) Industrie b) téléviseurs-publique -privée - CRTC c) Gov't du Can. Qué. d) Gov't du Can. Qué/ind. e) Gov't /industries f)	R.4. b) investissements dans la production de vidéo c) i) formation professionnelle ii) tournées étrangères d) formation professionnelle e) i) aide aux tournées ii) salles de spectacles iii) tarifs douaniers	R.4. b) MCQ, MACQ, Vidéofact c) i) MDC ii) MACQ d) MDC e) i) MACQ, Conseil des Arts ii) MACQ iii) MDC	
a) CRTC b) CRTC a) CRTC			

PROBLEMES

SOLUTIONS PROPOSEES

D.1. Productions

i) Manque de producteurs d'expérience et de réalisateurs

D. 1.

- a) programmes de formation de producteurs - gérants  
- producteurs: 1. Emploi & Immigration Canada  
2. Collèges et universités  
3. Mise en valeur de... (glossaire)
- b) accès au capital de risque
- c) alléger l'administration (SODICC-producteurs)
- d) taux d'intérêts trop élevés
- e) besoin de programme d'aide pour les professionnels en place
- f) assistance aux conférences internationales
- g) imposer taxe sobre dans tous les domaines (1-2%) divertissants, e.g. bars, discos, discaires
- h) fonds générés doivent retourner à l'industrie ou au développement de produits (pas aux fonds consolidés)
- i) organisme de partage à être étudié
- j) obliger les "majors" (multi-nationales) à réinvestir un pourcentage des revenus au Canada sur le développement de produits canadiens: soit une taxe-points ou réinvestir par un tiers
- k) "taxe S.O.S." minime sur l'ensemble et basée sur les revenus
- l) que les gouvernements trouvent des fonds dans leurs taxes de fabrication actuelles
- m) que la SODICC démontre plus de souplesse:
  - éliminer les frais d'administration (notaires/comptables)
  - taux d'intérêt trop élevés
  - qu'on clarifie leur rôle (promoteur? actionnaire? partenaire à part entière?)
- n) aménagement dans les niveaux de taxes superposés (e.g. petits producteurs qui vendent moins de 50,000\$ par année.)

ii) Manque de Capital Risque

RESPONSABILITE	PROPOSITION GOUVERNEMENTALES	RESPONSABILITE	PROBLEMES EN SUSPENS
<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Min. Ed. du Québec &amp; MACQ</li> <li>b) Gov't féd. &amp; prov.</li> <li>c) SODICC</li> <li>d) SODICC</li> <li>e) MACQ</li> <li>f) MDC</li> <li>g) Gov't féd</li> <li>h) Gov't féd. &amp; prov.</li> <li>i) Gov't industrie</li> <li>j) Gov't/industrie</li> <li>k) Gov't féd. &amp; prov.</li> <li>l) Gov't féd. &amp; prov.</li> <li>m) SODICC</li> <li>n) Finance Cda.</li> </ul>	<p>D.i. a) formation professionnelle</p> <p>b) capitaux d'emprunts aux companies de disques Musicaction &amp; appui de la part du gouvernement</p> <p>e) soutien aux association de producteurs (ADISQ)</p> <p>g) instruments fiscaux</p>	<p>MACQ, MDC Emploi &amp; Imm. Cda.</p> <p>MDC</p> <p>MDC MDC</p> <p>MDC</p>	

<p>D.2. Marketing</p>	<p>1) <u>Manque de présence à la télévision</u></p>	<p>D.2.</p> <p>a) sensibiliser les télévisions aux besoins particuliers au développement des artistes</p> <p>b) meilleure répartition des émissions, galas, etc...</p> <p>c) éviter la concentration (clustering) dans la grille-horaire</p> <p>d) revaloriser la chanson québécoise; améliorer le point de vue qualitatif (traitement) des émissions (variétés, autres)</p> <p>e) accélérer la négociation sur la question des droits de suite pour les vidéoclips québécois (\$) vs. le produit</p> <p>f) concrétiser une telle concertation le plus tôt possible en tenant compte des nouveaux projets d'appui des deux gouvernements</p> <p>g) que tous les fonds générés en "taxant" les multi-nationales soient répartis en tenant compte des différentes catégories musicales au niveau distribution, qu'il y ait des "incentives" au niveau de la mise en valeur des produits dans les magasins</p> <p>i) développer des formules d'"incentives" à plusieurs niveaux (marketing, distribution)</p> <p>j) continuer les efforts vis-à-vis la francophonie en Europe (France, Belgique..)</p> <p>k) compétitivité internationale</p> <p>l) support gouvernemental à l'exportation</p>
<p>ii) <u>Prédominance des multi-nationales</u></p>		
<p>iii) <u>Etroitesse du marché</u></p>		
<p>D.3. <u>Piratage (copies maison)</u></p>		<p>D.3.</p> <p>a) taxer les cassettes audio vierges pour réinvestir dans la production</p> <p>b) retour de la taxe de 2\$ sur cassettes vidéo vierges</p>
<p>D.4. <u>Loi du Droit d'auteur</u></p>		<p>D.4. attendre que la loi soit révisée</p>
<p>D.5. <u>Manque de "mise en ondes" (air Plays)</u></p>		<p>D.5.</p> <p>a) distribution plus uniforme à toutes les heures de la journée</p> <p>b) abri fiscal pour ceux qui en diffusent en excès des obligations</p>

<p>a) industrie TV</p> <p>b) industrie TV</p> <p>c) CRTC, TV</p> <p>d) TV</p> <p>e) UDA, SPACQ, GUILDE, ADISQ</p> <p>f) UDA, SPACQ, GUILDE, ADISQ</p> <p>g) Gouv't féd. &amp; prov.</p> <p>h) industrie, Finance &amp; Cda.</p> <p>i) Gouv't féd., industrie</p> <p>j) MDC, Gouv't. prov.</p> <p>k) industrie</p> <p>l) MDC</p>	<p>D.2.</p>	<p>1) entente internationale-support aux tournées étrangères-co- productions internationales</p>	<p>1) MACQ, MDC, Aff. Ext. Cda., MACQ, MDC</p>
<p>a) Gouv't féd. &amp; prov.</p> <p>b) Gouv't féd. &amp; prov.</p> <p>MDC, Cons. &amp; Corp.</p>	<p>D.4.</p>	<p>Révisions à la loi</p>	<p>MDC, Cons. &amp; Corp.</p>
<p>a) CRTC, Radio</p> <p>b) CRTC, MDC</p>			



PROCÈS-VERBAL

SUJET:- Réunion du groupe de travail sur la musique de  
langue française

DATE: 19 septembre 1985

ENDROIT: Complexe Guy-Favreau, Montréal

PERSONNES PRÉSENTES:

M. Jean-Pierre Coallier (CIEL-MF), co-président  
M. Denys Bergeron (ADISQ), co-président  
M. Pierre Létourneau (UDA)  
Mme Andrée Lemieux (UDA)  
Mme Lise Aubut (SPACQ)  
Mme Diane Juster (SPACQ)  
Mme Jacqueline Lemay (SPACQ)  
M. Michel Normandeau (Min. féd. des Comm.)  
M. Richard Paradis (Min. féd. des Comm.)  
M. Michel Giroux (Min. Aff. cult. du Québec)  
M. Michel Bélanger (ADISQ)  
M. Claude Thibodeau (CJMF-MF)  
M. Robert Beauchamp (CKOI-MF)  
Mme Danièle Malenfant (Télé média)  
M. Roger Hébert (CRTC)  
M. Peter Fleming (CRTC)  
M. Paul Monty (CRTC)  
Mme Diane Rhéaume (CRTC)

PERSONNES ABSENTES

M. Robert Léger (SPACQ)  
Mme Lise George (ADISQ)  
M. Luc Martel (Radio Activité)  
M. François L'Herbier (CKMF-FM)  
M. Luc Plamondon (SPACQ)  
M. Serge Demers (UDA)  
M. Germain Breton (SODICC)

1. Procès-verbal

On procéda à une lecture individuelle du procès-verbal de la rencontre précédente, qui fut distribué au début de la réunion.

2. QUEST et recommandations proposés

- R.1. a) Les membres présents suggèrent que le CRTC examine sérieusement l'utilisation de la bande MF pour la redistribution de la trame sonore de stations vidéos musicales.
- R.1. b) Les membres présents demandent au CRTC de regarder comment il peut obliger les stations anglophones de Montréal à promouvoir la musique vocale canadienne française.
- R.1. c) Le groupe de travail rappelle au CRTC d'exercer une attention extrême dans le respect d'une des conditions essentielles des licences de radios anglophones, qui est de s'en tenir à la langue d'expression qui leur a été attribuée.
- R.2. i) En région, les membres présents recommandent que l'A.C.R.T.F. crée un système de distribution (approvisionnement).
- R.2. ii) Dans le cas des stations francophones hors Québec, les membres présents recommandent que l'A.C.R.T.F. crée un système de distribution (approvisionnement)
- R.2.iii) Le groupe de travail suggère au C.R.T.C. de se pencher avec attention sur la possibilité d'établir des procédures plus précises quant à l'utilisation des fonds qui sont avancés dans la promotion de produits à contenu canadien.  
(Il fut suggéré que le contrôle du fond soit assuré par ses membres)
- R.2. d) Les membres présents recommandent au C.R.T.C. de faire pression auprès du Gouvernement du Québec afin de recanaliser les taxes perçues aux commerces (discos...) dans un programme qui pourrait être administré par le ministère des Affaires culturelles du Québec.
- R.3. a) Le groupe de travail recommande aux producteurs de mieux informer leur produit et de participer aux rencontres du type "Rencontre '84".

NOTE: Les représentants des artistes ont suggéré que les radiodiffuseurs acceptent le produit et lisent la documentation. De leur côté, les radiodiffuseurs ont suggéré que les distributeurs réduisent la documentation accompagnant le produit. On a également recommandé au C.R.T.C. d'encourager les rencontres du type "Rencontre '84" et de conscientiser les radiodiffuseurs à participer à ce genre de rencontre.

- R.3. b) Le groupe de travail demande au C.R.T.C. de sensibiliser les deux paliers de gouvernement, dans leurs nouvelles politiques, aux problèmes de la mise en marché des produits.
- R.3. c) Le groupe de travail recommande au C.R.T.C. de sensibiliser les deux paliers de gouvernement aux problèmes des médias de soutien (e.g. Radioactivité...).
- R.3. d) Les membres présents recommandent une meilleure concertation entre les gouvernements et l'industrie.
- R.4. a) Le groupe de travail déplore le manque de mise en marché à partir de Montréal.
- R.4. b) Les membres présents recommandent au C.R.T.C., au moment du renouvellement de licences des télédiffuseurs, d'encourager la production d'émissions axées sur la musique québécoise francophone, incluant la relève.
- R.4. c) Une recommandation n'a pas encore été formulée, mais devra tenir compte des points suivants:
- le gouvernement encourage déjà (budget de 400,000\$) de diverses façons la tournée d'artistes dans les écoles pour la promotion de la musique; on soulève le cas de Sylvie Bernier, championne olympique, dont on se sert pour promouvoir les sports et l'activité physique; il existe déjà de tels programmes en musique, tel le festival de Jazz de Montréal, subventionné par le ministère des Affaires culturelles du Québec; les spectacles gratuits en plein air sont parfois bénéfiques, mais souvent dévastateurs lorsqu'ils ont lieu en même temps que des spectacles payants; en Ontario, les billets non gagnants de Wintario peuvent servir d'escompte à l'achat de divers produits;

- on devrait supporter des activités de promotion qui seraient "originales", pour contrecarrer les spectacles étrangers;
- on devrait tenter la "démistification" des artistes;
- le Ministère des Affaires culturelles subventionne certains artistes pour des tournées à l'étranger (e.g. Daniel Lavoie en France).

R.4. d) Le groupe de travail recommande aux deux paliers de gouvernement d'accentuer les programmes de formation existants, et de voir la possibilité d'instituer d'autres programmes

R.4. e) Le groupe de travail désire sensibiliser le ministère des Affaires culturelles du Québec à la nécessité d'augmenter les subventions aux tournées et spectacles.

NOTE: On suggère également de recommencer à encourager la relève dans les spectacles et tournées en accompagnant les stars.

R.5. a) Le groupe de travail recommande au C.R.T.C. de ne pas émettre de nouvelles licences de radio offrant de la musique populaire dans les marchés saturés tel Montréal.

NOTE: On a demandé à monsieur Fleming de fournir les statistiques de stations francophones per capita au Québec en général, et dans les marchés principaux en particulier.

R.5. b) Le groupe de travail recommande que les radiodiffuseurs démontrent un "esprit plus ouvert" face aux nouvelles chansons. (Cette recommandation sera retravaillée avant le rapport final).

D.1. a) Les membres présents recommandent au ministère des Affaires culturelles du Québec de développer des programmes de formation pour les gens de l'industrie.

D.1. b) c) d) On recommande:

- i) un assouplissement des règles du jeu des programmes de la SODICC qui tiendraient compte de l'industrie qu'elle vise; que des programmes soient disponibles permettant aux gouvernements de se porter garants des prêts à l'industrie du disque; d'encourager le gouvernement fédéral à trouver des investissements fiscaux (e.g. l'industrie du cinéma).

- D.1. f) Le groupe de travail recommande au gouvernement provincial d'encourager des conférences du genre de celles organisées par Billboard.
- D.1. j) Le groupe de travail suggère que la politique du ministère de Communications fédéral contienne des mécanismes pour forcer les multinationales à réinvestir dans le marché canadien.
- D.1. k) Le groupe de travail suggère que Loto-Québec participe également à des programmes de promotion.
- D.1. l) Les membres présents recommandent que l'on forme un nouvel organisme national du genre SODICC, possiblement un élargissement de Téléfilm Canada.

NOTE: On recommande également de retirer la taxe de fabrication (.39\$) sur tous les disques canadiens et qu'on se serve de la taxe de fabrication sur les produits américains pour réinvestir dans la production de disques canadiens.

- D.2. b) Le groupe de travail souhaite que le C.R.T.C. discute avec les télédiffuseurs de la possibilité qu'ils cessent la diffusion simultanée d'émissions du même genre.
- D.2. e) Aucune recommandation. Toutefois, madame Andrée Lemieux a déposée une lettre au comité d'étude, qui démontrait qu'il n'existe aucune entente collective visant la production de vidéo-clips (voir lettre en annexe).
- D.2. h) Le groupe de travail recommande que l'industrie incite les gouvernements à trouver des façons originales et créatives de susciter l'intérêt des détaillants et des consommateurs.

NOTE:-On suggère que le gouvernement provincial du Québec envisage le même système que le gouvernement de l'Ontario avec Wintario, par lequel les billets non-gagnants peuvent servir d'escompte à l'achat de disques et de livres canadiens.

-On suggère également de sensibiliser les discaires à l'importance de faire tourner des disques québécois dans leurs magasins.

-On apporte l'exemple de concours organisés aux Etats-Unis pour les directeurs musicaux des stations de radio, leur demandant de prédire le succès d'un certain nombre de nouveaux disques.

D.2. k) Le groupe de travail:

- i) espère que le produit québécois devienne plus compétitif sur le plan international;
- ii) recommande que l'on privilégie le produit canadien et le produit francophone dans les nouvelles technologies de communications;
- iii) recommande que les organismes (e.g. SPACQ) utilisent une portion des fonds pour de la recherche et le développement (monsieur Giroux indique qu'il existe actuellement cinq études en cours).

D.3. a) Le groupe de travail recommande de taxer, de façon très évidente pour le consommateur, les cassettes audio vierges, et de réinvestir ces fonds dans la production.

D.3. b) Le groupe de travail recommande au gouvernement provincial de ramener la taxe de 2\$ sur les cassettes vidéo vierges, et de réinvestir ces fonds dans la production.

D.4. Le groupe de travail recommande au gouvernement fédéral de s'assurer que les auteurs-compositeurs soient capables de créer, en ayant une protection au niveau des droits d'auteur.

3. Le 65% de musique vocale française

On note que le contenu de langue française de France augmente au détriment du contenu canadien français. Selon madame Lemieux de l'UDA, le C.R.T.C. est un outil culturel et doit donc maintenir le 65% existant. Selon elle, on pourrait l'échelonner sur une période de 3 à 5 ans, jusqu'à ce que le nombre de chansons disponibles soit suffisant. Monsieur Létourneau recommande d'élargir les formats dans la mesure du possible.

Monsieur Bergeron suggère un moratoire pour un an ou deux, ou jusqu'à ce que les nouvelles politiques aient le temps de fonctionner. Entre temps, les stations pourraient continuer de faire leur demande d'exception à la règle, et les groupes artistiques pourraient continuer de faire connaître leurs vues lors des audiences publiques.

On obtient un consensus sur le fait que les deux palliers de gouvernement devront d'abord aider dans la production de disques s'il veulent vraiment aider à l'industrie. Selon monsieur Bergeron, les gouvernements doivent réaliser que la chanson québécoise est en péril et qu'il faut faire quelque chose.

De son côté, monsieur Richard Paradis affirme que le ministère des Communications fédéral n'est pas prêt à recommander une réduction du 65% de MVF.

#### 4. Sondage SOS Chanson

Madame Andrée Lemieux annonce que le résultat du sondage de l'UDA sera déposé auprès du comité d'étude lorsqu'il sera compilé. Monsieur Robert Beauchamp porte objection à la déposition du rapport qui, selon lui, ne pourra que changer les résultats de l'enquête. Il suggère plutôt que l'on engage une firme de sondage pour faire une étude à travers le Québec. De son côté, monsieur Thibodeau suggère que le groupe d'artistes en saisisse le ministère des Affaires culturelles du Québec ainsi que le ministère des Communications fédéral, plutôt que le comité d'étude.

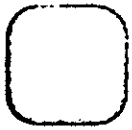
Monsieur Richard Paradis recommande que les résultats soient tout simplement annexés au rapport final du comité en guise d'information, sans toutefois faire partie intégrale des recommandations. Cette solution a semblé satisfaire tous les membres présents.

#### 5. Prochaine rencontre

Sur ce, le comité a ajourné. Les deux co-présidents procéderont à la rédaction préliminaire du rapport final avec l'aide de madame Eve Méthot. Cette copie sera distribuée au début octobre et les membres pourront en discuter lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 9 octobre 1985.







# TÉLÉ-MÉTROPOLE INC.

Le 7 mars 1985

UNION DES ARTISTES  
A/S M. Marcel Hubert  
1290, rue Saint-Denis  
MONTREAL (Québec)  
H2X 3J7

Cher monsieur,

La présente est pour vous confirmer l'engagement pris par Télé-Métropole, lors du renouvellement de l'entente collective U.D.A./T.M. le 19 février dernier, de procéder à la négociation de conditions s'appliquant à la production de video-clips vu que telle production n'est pas couverte par l'entente collective en vigueur.

Espérant le tout à votre satisfaction veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Paradis  
Chef de service  
Relations industrielles  
Ressources humaines

JP/sp

UNION DES ARTISTES  
11 MARS 1985  
11 43

REÇU

DOCUMENT CONNEXE V

Luc Martel, RadioActivité. "Étude sur la disponibilité de la musique vocale de langue française (période du 17 janvier 1983 au 24 juin 1985)". Le 27 août 1985.

# RADIO ACTIVITÉ INC

CASIER POSTAL 1053  
SUCC. SNOWDON  
MONTRÉAL, QUÉ.  
H3X 3Y2  
TEL: (514) 486-1234

Montréal, le 29 août 1985

Aux personnes présentes au comité du CRTC le 27 août 1985.

Madame, Monsieur,

Voici une copie révisée des résultats du rapport sur la disponibilité de la musique vocale enregistrée de langue française, remis lors de la réunion du comité du CRTC, mardi le 27 août dernier.

Nous avons ajouté à titre d'information supplémentaire une nouvelle section intitulée "Tableau des résultats" que vous trouverez à la fin du rapport.

Nous nous excusons de tout inconvenient et espérons le tout à votre entière satisfaction.



Luc Martel

# RADIO ACTIVITÉ <sup>INC.</sup>

UN GUIDE OFFRANT AUX PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE  
UNE COMPILATION HEBDOMADAIRE DE LA PROGRAMMATION  
MUSICALE D'EXPRESSION FRANÇAISE ET ANGLAISE.

C.P. 1053, SUCCURSALE SNOWDON  
MONTREAL, QUEBEC H3X 3Y2  
TEL.: (514) 486-1234

---

ETUDE SUR LA DISPONIBILITE DE LA MUSIQUE  
VOCALE ENREGISTREE DE LANGUE FRANCAISE  
(période du 17 janvier 1983 au 24 juin 1985)

---

AOUT 1985

Toute reproduction complète ou en partie est  
strictement défendue. Radio Activité demeure  
propriétaire de toutes les données fournies  
sauf pour ce qui est convenu dans le contrat.

Toutes les informations contenues dans cette recherche ont été réalisées par Radio Activité d'après la compilation (Rétrospectives) des palmarès de chaque station de radio correspondant pour le Québec ainsi que la compilation hebdomadaire des nouveaux produits domestiques qui ont été reçus et publiés dans Radio Activité durant la période du 17 janvier 1983 au 24 juin 1985.

Le format musical pour chaque produit reçu a été déterminé d'après les critères du CRTC contenus dans Le Glossaire des termes MF définitions des sous-catégories de musique populaire.

Nous voudrions porter à votre attention la difficulté que nous avons rencontrée dans l'évaluation de certaines chansons qui pour nous ne se retrouvaient pas entièrement dans les définitions spécifiques des sous-catégories 51-52. C'est pour cette raison que vous trouverez pour certains titres des opinions variées quant à leur format musical.

1<sup>o</sup> Compilation cumulative et mensuelle pour toutes les catégories des nouveautés françaises reçues par Radio Activité pour la période du 17 janvier 1983 au 24 juin 1985

---

Cette compilation a été réalisée d'après tous les produits de langue française mis en marché au Québec et reçus par Radio Activité et dont la liste est publiée hebdomadairement dans sa section nouveautés.

Voici les résultats de cette compilation.

1983:	Microsillons (incluant les minis)	136
----	45 Tours	381
	12 Pouces	17
1984:	Microsillons	120
----	45- Tours	378
	12 Pouces	13
1985:	Microsillons	59
----	45- Tours	196
	12 Pouces	7

LISTE MENSUELLE

---

1983

---

	Microsillons - (incluant les minis)	45 Tours	12 Pouces
Janvier	13	24	1
Février	6	19	1
Mars	12	41	1
Avril	15	49	2
Mai	16	32	1
Juin	7	36	1
Juillet	6	31	1
Août	0	15	1
Septembre	11	24	1
Octobre	15	35	5
Novembre	19	45	0
Décembre	16	30	2
TOTAL	<u>136</u>	<u>381</u>	<u>17</u>

1984

---

Janvier	3	26	1
Février	15	32	1
Mars	14	30	0
Avril	14	42	3
Mai	8	32	1
Juin	8	47	2
Juillet	4	40	2
Août	5	11	1
Septembre	0	17	1
Octobre	19	31	1
Novembre	16	39	0
Décembre	14	31	0
TOTAL	<u>120</u>	<u>378</u>	<u>13</u>

1985

-----

	Microsillons (incluant les minis)	45 Tours	12 Pouces
Janvier	4	12	1
Février	11	32	0
Mars	7	37	2
Avril	15	32	1
Mai	12	41	2
Juin	10	42	1
	<u>59</u>	<u>196</u>	<u>7</u>



o  
2 Les catégories musicales de chaque enregistrement.

---

Le choix des catégories est basé sur les critères déjà établis par le CRTC dans ses définitions des sous-catégories de musique populaire.

Voici les résultats par année cumulant les 45 Tours et 12 Pouces ainsi que les Microsillons et Mini Microsillons.

CATEGORIE 51 (A)

---

	Canadiens	Etrangers	Total
Microsillons et Minis			
1983	42	36	78
1984	42	31	73
1985	20	17	37
45 Tours et 12 Pouces			
1983	152	120	272
1984	177	121	298
1985	65	71	136

CATEGORIE 52 (B)

---

Microsillons et Minis			
1983	12	8	20
1984	14	16	30
1985	12	8	20
45 Tours et 12 Pouces			
1983	61	36	97
1984	43	31	74
1985	33	30	63

	Canadiens	Etrangers	Total
AUTRES CATEGORIES			
-----			
Microsilions et Minis			
1983	26	4	30
1984	17		17
1985	2		2
45 Tours et 12 Pouces			
1983	24	5	29
1984	8	11	19
1985	4		4

<sup>0</sup>  
3 Le pays d'origine de chaque enregistrement.

---

Total par année des enregistrements par pays d'origine.

1983:	Microsillons (incluant les minis)	88 canadiens
-----		48 étrangers
	45- Tours	227 canadiens
		154 étrangers
	12 Pouces	10 canadiens
		7 étrangers
1984:	Microsillons	73 canadiens
-----		47 étrangers
	45- Tours	224 canadiens
		154 étrangers
	12 Pouces	4 canadiens
		9 étrangers
1985:	Microsillons	34 canadiens
-----		25 étrangers
	45-Tours	99 canadiens
		97 étrangers
	12 Pouces	3 canadiens
		4 étrangers

4 - 5<sup>o</sup> Une discographie annuelle de chaque artiste et le nombre de 45-Tours extraits de chaque microsillon.

---

Cette partie regroupe pour chaque artiste, une discographie annuelle en y indiquant, quant aux microsillons, le nombre de 45 Tours extraits pour chacun. (référence disponible CRTC)

6<sup>o</sup> Trois listes des chansons populaires à la radio cumulées par Radio-Activité pour la période du 17 janvier 1983 au 24 juin 1985.

---

Ces listes des chansons les plus populaires à la radio au Québec ont été compilées à partir de plus de 4,700 rapports de nos correspondants radio pour la période du 17 janvier 1983 au 24 juin 1985.

Voici les résultats de ces rétrospectives regroupant 200 chansons les plus rapportées à Radio-Activité pour chacune des années 1983 et 1984 ainsi qu'une compilation des 100 chansons pour la période du 16 janvier au 24 juin 1985.

Résultats:

1983: 118 titres contenu canadien (\*)  
----- 82 titres étrangers

1984: 114 titres contenu canadien (\*)  
----- 86 titres étrangers

1985: 54 contenu canadien (\*)  
----- 46 contenu étranger

TABLEAU DES RESULTATS

Microsillons et minis

	CANADIENS	ETRANGERS	TOTAL
<u>1983</u>	<u>88</u>	<u>48</u>	<u>136</u>
Catégorie 51	42	36	78
Catégorie 52	20	8	28
Autres catégories	26	4	30
<u>1984</u>	<u>73</u>	<u>47</u>	<u>120</u>
Catégorie 51	42	31	73
Catégorie 52	14	16	30
Autres catégories	17		17
<u>1985</u>	<u>34</u>	<u>25</u>	<u>59</u>
Catégorie 51	20	17	37
Catégorie 52	12	8	20
Autres catégories	2		2

45 Tours et 12 Pouces

	Canadiens	Etrangers	Total
<u>1983</u>	<u>237</u>	<u>161</u>	<u>398</u>
Catégorie 51	152	120	272
Catégorie 52	61	36	97
Autres catégories	24	5	29
<u>1984</u>	<u>228</u>	<u>163</u>	<u>391</u>
Catégorie 51	177	121	298
Catégorie 52	43	31	74
Autres catégories	8	11	19
<u>1985</u>	<u>102</u>	<u>101</u>	<u>203</u>
Catégorie 51	65	71	136
Catégorie 52	33	30	63
Autres catégories	4		4





DOCUMENT CONNEXE VI

C.R.T.C. "Analyse statistique de la production de  
disques de langue française (1973-83)". Le 9  
septembre 1985.



Analyse statistique de la production de disques de langue française: 1973-1983

Paul Monty et John Feihl  
Planification et analyse de la  
politique en matière de radio  
C.R.T.C.  
Le 9 septembre 1985.

## Analyse statistique de la production de disques de langue française: 1973-1983

Depuis quelques années, plusieurs études ont été entreprises pour déterminer le nombre de disques canadiens et étrangers de langue française, dont celles du Ministère québécois de l'Industrie et du commerce en 1973, de COGEM pour le Ministère québécois des Affaires culturelles en 1978, de Pierre Gagnon et de Normand Fréchette pour CIEL-FM en 1980, de Pierre Audet en 1980, de CEGIR pour l'ACRTF en 1980, du CRTC en 1980 et en 1981 et de Statistiques Canada qui compile des chiffres annuellement.

Vous trouverez à l'Annexe 1 un sommaire comparatif de plusieurs de ces études; à l'Annexe 2 (3 pages) les compilations annuelles de Statistiques Canada sur 1) le nombre de nouveaux 45-tours disponibles au Canada selon la langue et le contenu canadien, 2) le nombre de nouveaux microsillons et 3) le total de tous les nouveaux lancements de disques disponibles selon la langue et le format des disques; et en Annexe 3 (4 pages) une illustration graphique qui compare ces données.

Nous devons noter que Statistiques Canada a éprouvé quelques difficultés dans ses compilations pour les années 1979, 1980 et 1981. Par conséquent, ses chiffres pour ces années-là sont plus bas comparativement aux autres études. Par exemple, tel qu'illustré en Annexe 3, Statistiques Canada indiquait que 86 nouveaux microsillons canadiens de langue française ont été mis sur le marché en 1979 tandis que Pierre Audet a indiqué qu'il y en a eu 168.

Mise à part l'inexactitude des données de Statistiques Canada pour ces trois années, ses statistiques indiquent qu'il y a eu une baisse de 26% dans la production de musique canadienne de langue française: de 126 microsillons en 1977 à 78 microsillons en 1983. Le nombre de nouveaux microsillons étrangers de langue française disponibles a également baissé: de 116 disques en 1977 à 52 disques en 1983, une baisse de 55%. Donc, au total, le nombre de disques disponibles a baissé de 45% de 1977 à 1983, soit de 242 à 132 disques. Le nombre de nouveaux 45-tours disponibles au Canada a aussi baissé: de 249 disques en 1977 à 147 en 1983: une baisse de 41%.

Les statistiques provenant de diverses sources (Audet, ADISQ, CIEL-FM) et parfois pour des périodes différentes (de juillet à juin, par exemple) prennent leur valeur dans le tableau comparatif à titre d'illustration, comblant notamment les compilations de Statistiques Canada pour les années 1979 et 1980. Elles n'ont pas été incluses dans les pourcentages notées dans les paragraphes précédant.

Enfin, si l'on tient compte que 3 000 nouveaux microsillons sont lancés sur le marché annuellement au Canada, le nombre de disques de langue française ne représente que 5% de ce nombre.

A noter que ces statistiques ne faisaient état des genres musicaux populaire général, rock léger et rock accentué.

La production annuelle du disque de langue française avec contenu  
canadien (1973-84): une étude comparative.

ANNEES	45	33	SOURCES
1973	176	132	Ministère de l'Industrie et du Commerce
1977	105	126	Statistiques Canada
1978	172 135	151 156	Pierre Audet Statistiques Canada
1979	102 - 170	86 118 168	Statistiques Canada ADISQ Pierre Audet
1980	74 - -	57 75 80	Statistiques Canada ADISQ CIEL
1981	130	106	Statistiques Canada
1982	135	86	Statistiques Canada
1983	81 - 226	78 79 88	Statistiques Canada ADISQ Radio Activité
1984	- 224	67 73	ADISQ Radio Activité
1985	198	73	Radio Activité (prévu)

A noter: Ces chiffres sont fondés sur les données obtenues d'une étude préparée par CEGIR pour l'ACRTF, intitulée "La radio francophone au Québec et la disponibilité de pièces vocales de langue française," de Statistiques Canada et de l'ADISQ. Les compilations faites à partir des listes fournies par l'ADISQ couvrent les périodes de l'année fiscale du 1er juillet au 30 juin.

Table #1

Total Number of New Recordings Available in Canada by Language and Format of the Recording (1977-83).  
Tous nouveaux lancements disponibles au Canada selon la langue et le format de l'enregistrement (1977-83).

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
<u>7" singles -</u> <u>45 tours de 7"</u> :							
English lyrics - Paroles anglaises	1,687	2,079	1,470	1,407	1,537	1,711	1,762
French lyrics - Paroles, françaises	249	347	213	182	248	228	147
Other* - Autres langues*	374	87	36	39	49	30	30
Total 7" singles - Tous 45 tours de 7"	2,310	2,513	1,719	1,628	1,870	1,969	1,939
<u>12" albums -</u> <u>Microcassions de 12"</u> :							
English lyrics - Paroles anglaises	1,913	2,231	1,814	2,088	2,265	2,006	2,308
French lyrics - Paroles françaises	242	293	189	202	213	181	132
Other* - Autres langues*	994	808	493	305	388	646	434
Total 12" albums - Tous microcassions de 12"	3,149	3,332	2,496	2,595	2,866	2,833	2,874

\*Includes instrumental music - Comprend la musique instrumentale.

Note: These figures are based on figures obtained from "Statistics Canada - Cultural Statistics -  
The Recording Industry". - A note: Ces chiffres sont fondés sur les données obtenues de "Statistiques Canada  
- Statistiques de la culture - L'industrie de l'enregistrement."

**Table #2**  
**Total Number of 7" Singles Available in Canada by Language of Recording and Canadian Content (1977-83).**  
**Tous nouveaux 45 tours de 7" disponibles au Canada selon la langue et le contenu canadien de l'enregistrement (1977-83).**

	7" singles with Canadian content - 45 tours de 7" avec contenu canadien						
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Total English lyrics - Toutes paroles anglaises	370	533	284	319	347	385	426
Total French lyrics - Toutes paroles françaises	105	135	102	74	130	135	81
Other* - Autres langues*	<u>51</u>	<u>29</u>	<u>17</u>	<u>17</u>	<u>12</u>	<u>10</u>	<u>12</u>
Total 7" singles - Tous 45 tours de 7"	526	697	403	410	489	530	519
	7" singles without Canadian content - 45 tours de 7" sans contenu canadien						
	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Total English lyrics - Toutes paroles anglaises	1,317	1,546	1,186	1,088	1,190	1,326	1,336
Total French lyrics - Toutes paroles françaises	144	212	111	108	154	93	66
Other* - Autres langues*	<u>323</u>	<u>58</u>	<u>19</u>	<u>22</u>	<u>37</u>	<u>20</u>	<u>18</u>
Total 7" singles - Tous 45 tours de 7"	1,784	1,816	1,316	1,218	1,381	1,439	1,420

\*Includes instrumental music - Comprend la musique instrumentale.  
 Note: These figures are based on figures obtained from "Statistics Canada - Cultural Statistics - The Recording Industry". - A noter: Ces chiffres sont fondés sur les données de "Statistiques Canada - Statistiques de la culture - L'industrie de l'enregistrement."

Table #3  
 Total Number of 12" Albums Available in Canada by Language of Recording and Canadian Content (1977-83).  
 Tous microsillons de 12" disponibles au Canada selon la langue et le contenu canadien de l'enregistrement (1977-83).

		12" albums with Canadian content - Microsillons de 12" avec contenu canadien						
		1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Total English lyrics - Toutes paroles anglaises		264	343	198	257	245	255	310
Total French lyrics - Toutes paroles françaises		126	156	86	57	106	86	78
Other* - Autres langues*		109	176	42	31	30	82	87
Total 12" albums - Tous microsillons de 12"		499	575	326	345	381	423	477
		12" albums without Canadian content - Microsillons de 12" sans contenu canadien						
		1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Total English lyrics - Toutes paroles anglaises		1,649	1,888	1,616	1,831	2,020	1,751	1,998
Total French lyrics - Toutes paroles françaises		116	137	103	145	107	95	52
Other* - Autres langues*		885	732	451	274	358	564	347
Total 12" albums - Tous microsillons de 12"		2,650	2,757	2,170	2,250	2,485	2,410	2,397

\*Includes Instrumental music - Comprend la musique instrumentale.  
 Note: These figures are based on figures obtained from "Statistics Canada - Cultural Statistics - The Recording Industry". - A note: Ces chiffres sont fondés sur les données de "Statistiques Canada - Statistiques de la culture - L'industrie de l'enregistrement."



FIGURE 1

NOUVEAUX 45 TOURS de 7"  
(1977-1983)

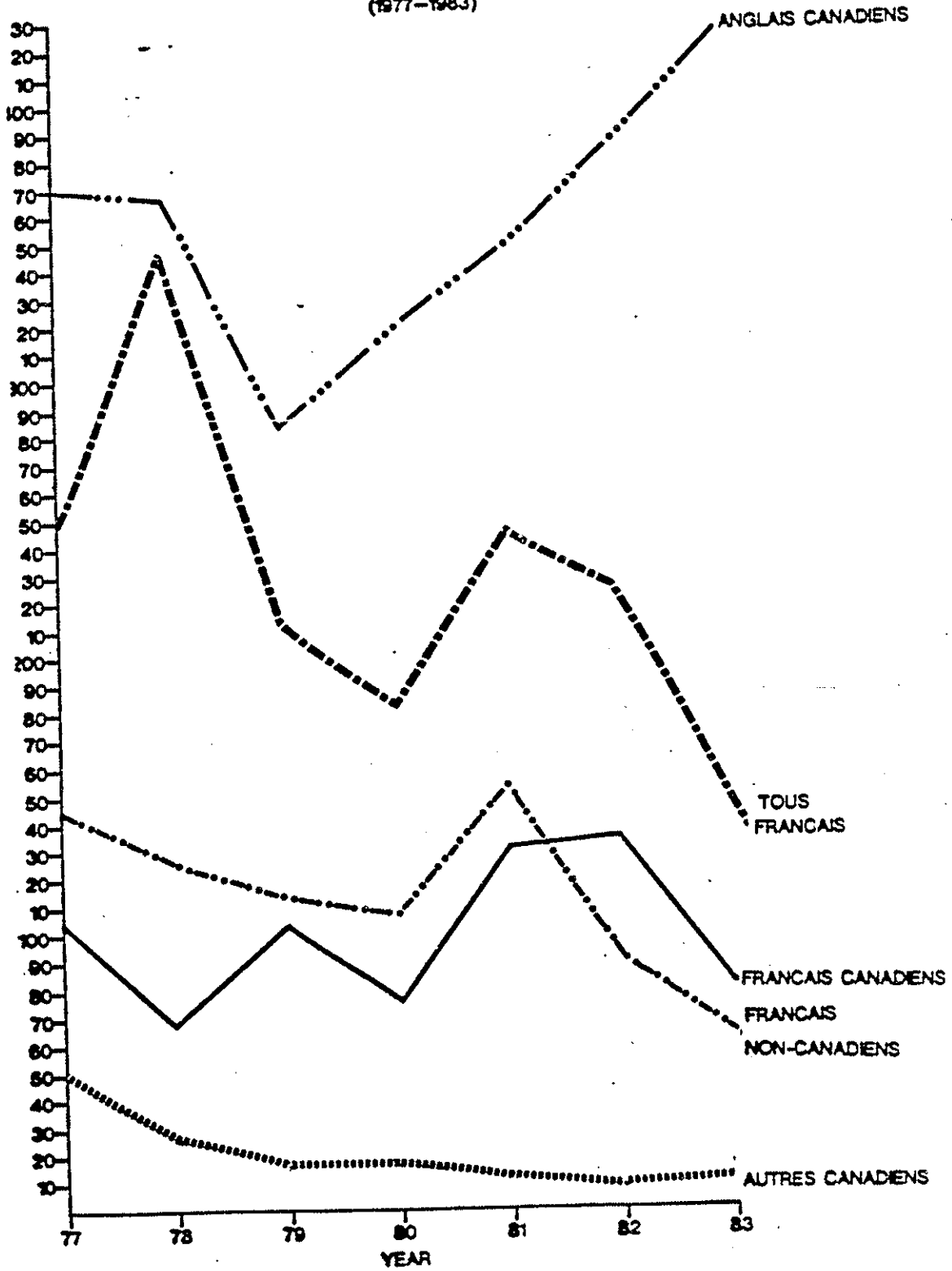


FIGURE 2

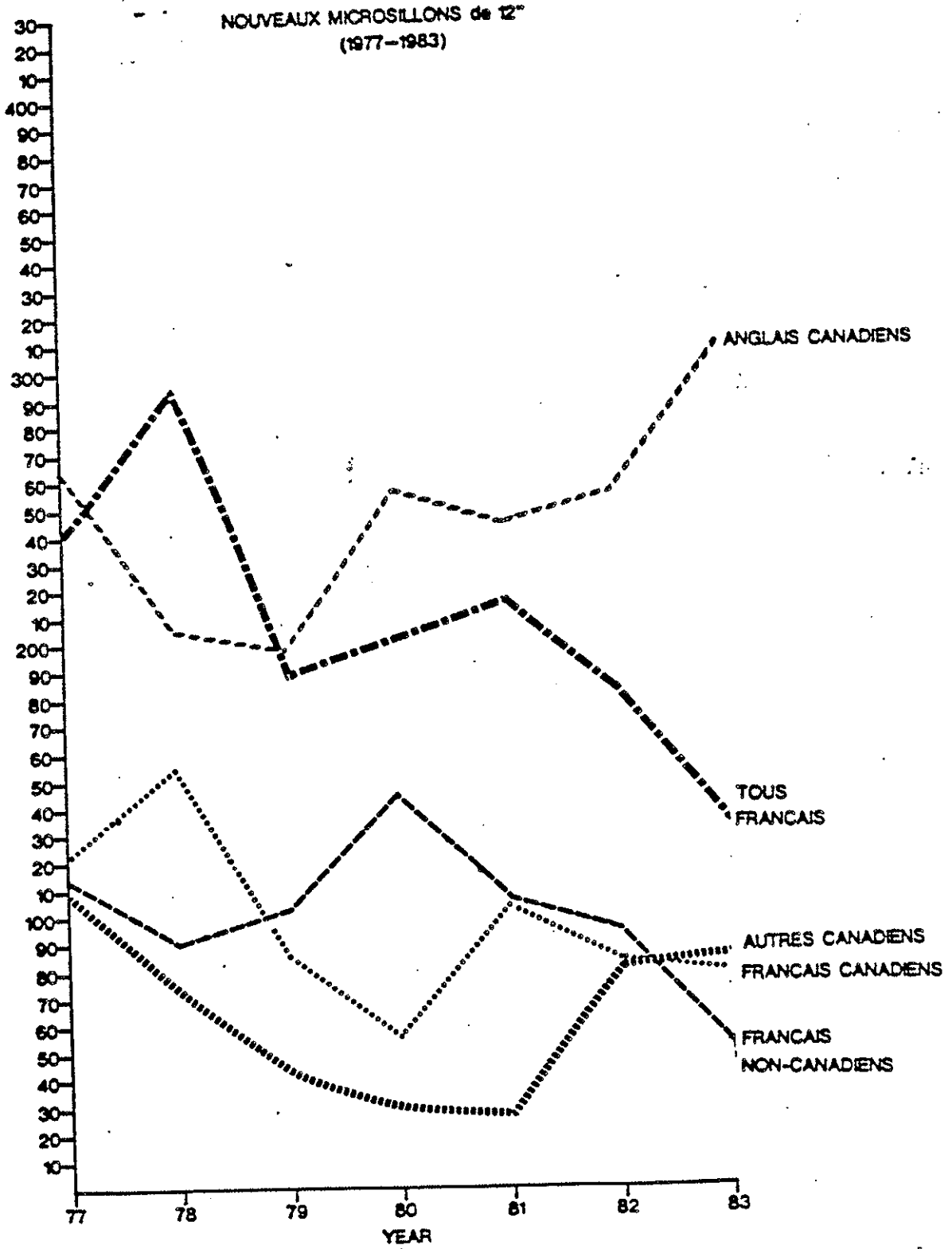


FIGURE 3

TOUS NOUVEAUX 45 TOURS DE 7"  
(1977-1983)

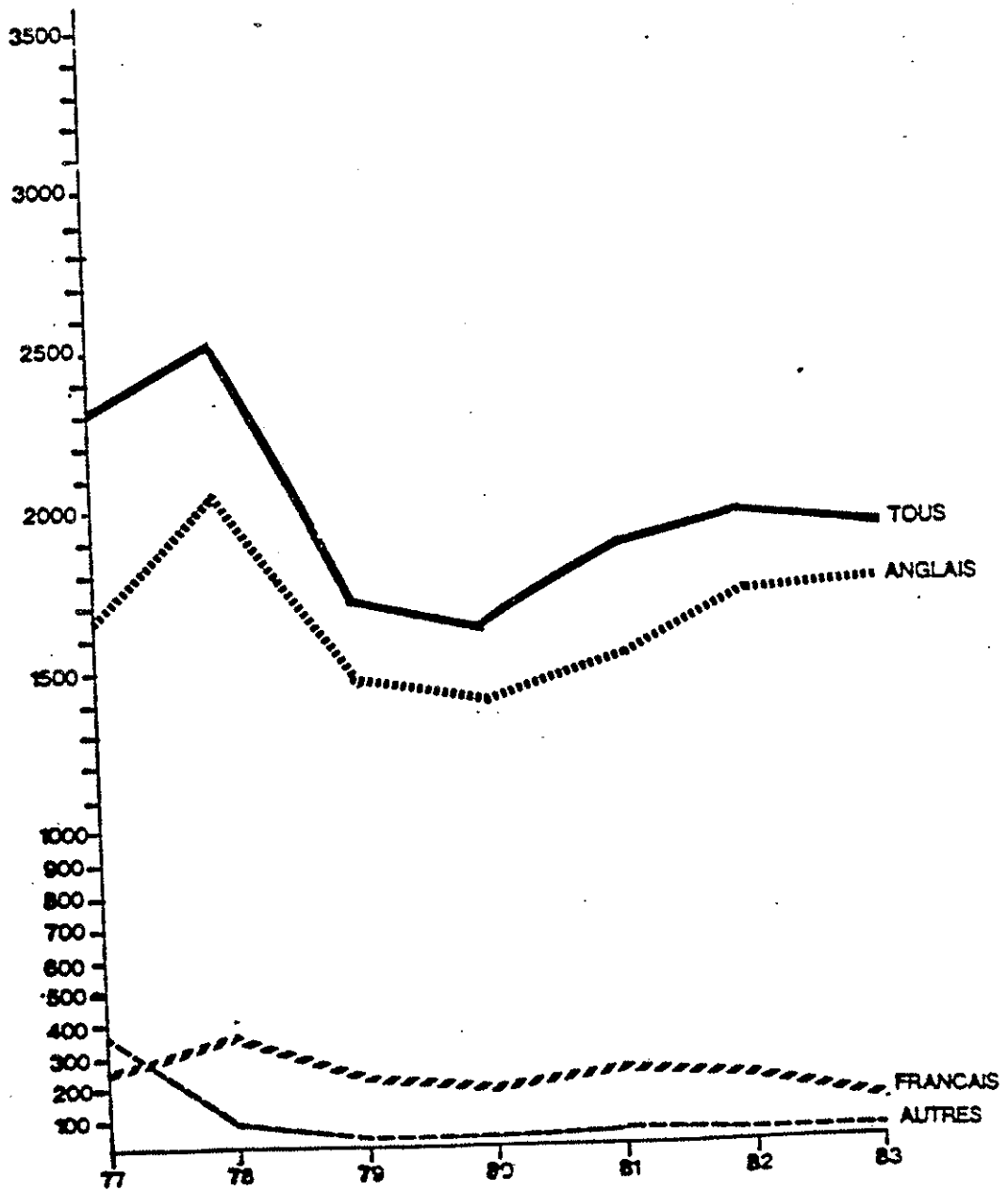
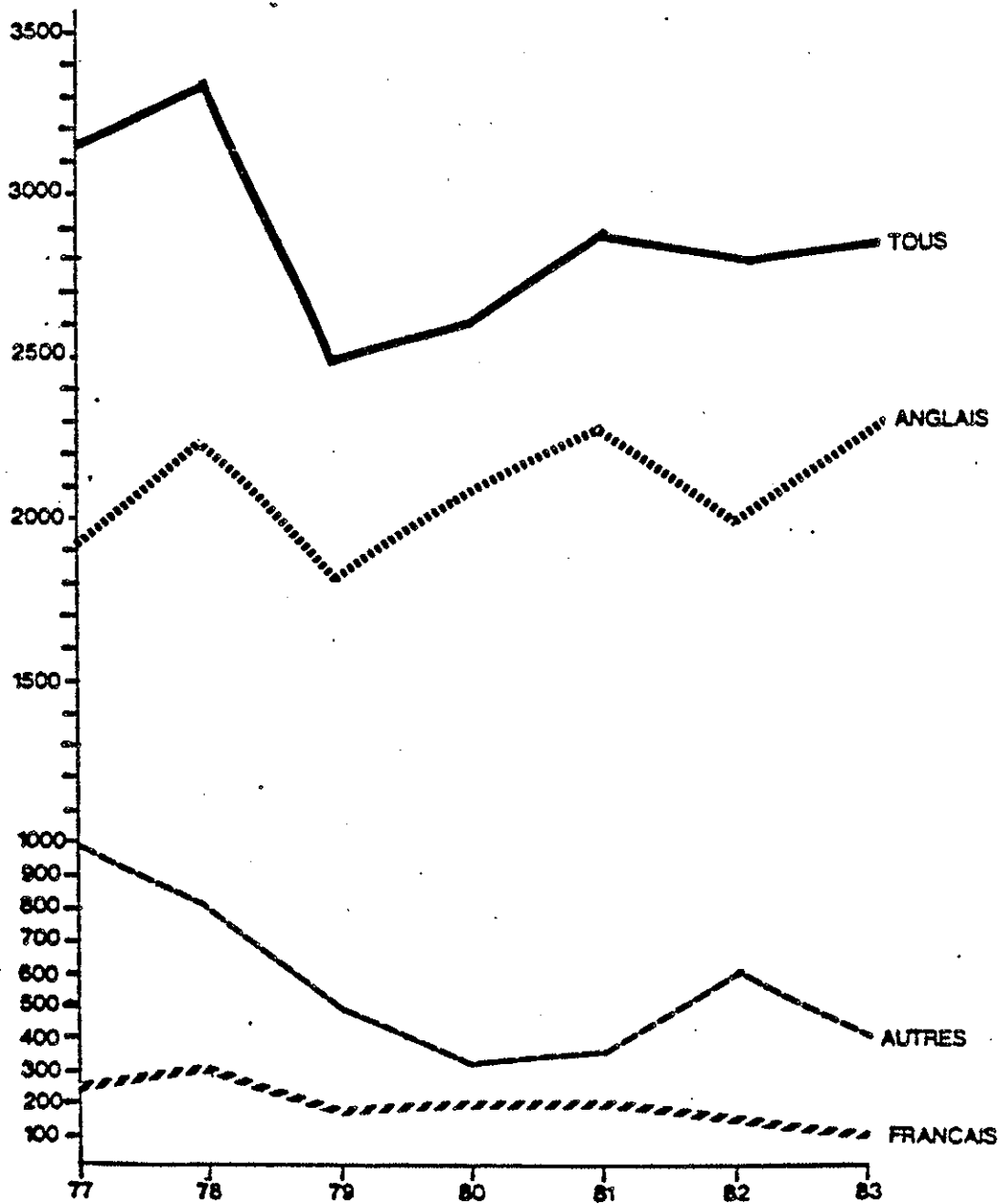


FIGURE 4

TOUS NOUVEAUX MICROSILLONS DE 12"  
(1977-1983)



DOCUMENT CONNEXE VII

C.R.T.C. "Disponibilité de microsillons de langue française au niveau des détaillants à Montréal en 1985". Le 27 août 1985.



Disponibilité de microsillons de langue française au niveau  
des détaillants a Montréal en 1985.

	1981	1985			
	Total français en stock	Total français en stock	Québécois en stock	Non-québécois en stock	Estimation du total français et anglais en stock
Rock en Stock	200	60	30	30	3000
Phantasmagoria	400	140	70	70	3000
Sherman's	500	350	150	200	5000
A&A	400	400	110	290	5000
Discus-1171 St.Cat	500	420	170	250	6000
Bertrand Musique	850	500	300	200	1400
Discus-1609 St.Cat	600	700	300	400	6000
Bertrand	800	700	200	500	6500
Sam's	900	700	300	400	-
Archambault	950	900	250	650	8000

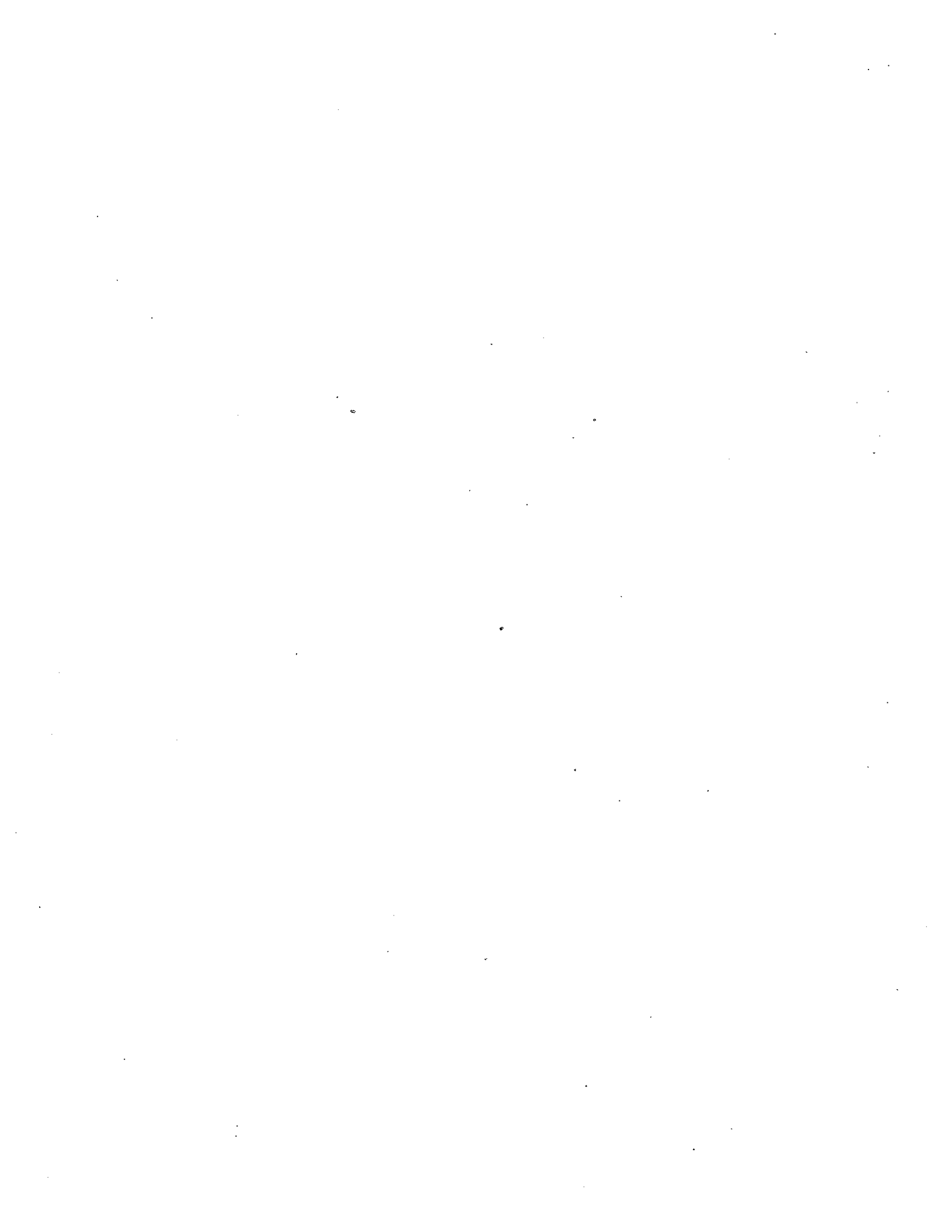
Aug 85 SF.





DOCUMENT CONNEXE VIII

C.R.T.C. "Programmes d'aide à l'industrie du disque".  
Le 27 août 1985.



Création	Production	Diffusion	Commercialization
Révisions de la Loi des droits d'auteur (Fédérale)	Soutiens aux associations de producteurs [ADISQ] (Mdc)	Capitaux d'emprunte aux compagnies de disques (Mdc)	
Support a la production du spectacle (Mdc)	Support a la production du spectacle (Mdc)	Tarifs douaniers (Mdc)	
Co-production international (Mdc) -stimulation	Co-production international (Mdc) -stimulation		
150 à 175 millions - (1/3) 50 à 60 français (Mdc)	150 à 175 millions - (1/3) 50 à 60 français (Mdc)		
-combien? i) rock ii) danse iii) MOR iv) jazz v) classique	-combien? i) rock ii) danse iii) MOR iv) jazz v) classique	Tournées (MACQ)	Fêtes de chansons (MACQ)
Aide à la création et au perfectionnement (MACQ)	Création à la production des comédies musicales (MACQ)	Distribution, radio et tournées (MACQ)	Salles de spectacles (MACQ)
Nouveau programme -stages de formation (MACQ)	Instruments fiscaux (MACQ)	Salles de spectacles (MACQ)	Le role de la SODIC?
Le role de la SODIC?	Le role de la SODIC?	Le role de la SODIC?	Le role de la SODIC?
S O P O S E			Suggestion: Coupons de bon dans les disques (†-back - Lotto Québec)

Programmes d'aides à l'industrie du disque.

	Création	Production	Diffusion	Commercialization
A C T U E L	Bourses (Conseil des arts) -perfectionnement -la création	Demos (CAPAC & SDE)  Programmes d'aide des radiodiffuseurs -L'Empire (CKOI-FM) -Talcán (Radiomutuel) -Télémedia (CJMF, etc.)  Factor Québécois --\$100,000 (CHUM)	Âge requis par CRIC	Tournées : -Domestiques (L'office des tournées du Canada)  Subventions au revues spécialisées (MACQ)  Conférence Radio Activité (MACQ)  Video Fact (Much Music)
P R O P O S É	Soutiens aux associations des créateurs [SPACQ] (Fédérale et MACQ)  Formation professionnelle (MdC)	Formation professionnelle (MdC)	Formation professionnelle (MdC)	Tournées -PDME du fédéral (Affaires extérieures) -Etrangères (MACQ)  Ententes Internationales (MdC & MACQ)  Video (MdC & MACQ)  Formation professionnelle (MdC)  (cont'd)

DOCUMENT CONNEXE IX

C.R.T.C. "Consultations avec quelques diffuseurs hors  
des grands centres". Le 23 août 1985.



Comité de travail sur la musique populaire de langue française.  
Consultation avec quelques diffuseurs hors des grands centres.

Paul Monty  
Planification et analyse de la  
politique en matière de radio  
C.R.T.C.  
Le 23 août 1985

Comité de travail sur la musique populaire de langue française.  
Consultation avec quelques diffuseurs hors des grands centres.

Introduction

Le Comité de travail réunit des participants issus de divers milieux impliqués dans la musique populaire canadienne de langue française: radiodiffuseurs, artistes, auteurs et compositeurs, organismes gouvernementaux. Sont absents les diffuseurs desservant de plus petits milieux. Nous avons donc rencontré quelques-uns de ces derniers afin de prendre le pouls de ce secteur de la radiodiffusion.

Il s'agissait non seulement d'obtenir de ceux-ci des données, des chiffres, des titres, ce qui aurait pu se faire par un questionnaire téléphonique, mais également de connaître leurs situations particulières, leurs problèmes, leurs impressions, leurs expériences et leurs opinions, ce qui est grandement facilité par une rencontre personnelle chez eux.

Les stations qui ont été visitées sont les suivantes:

1. CFBR, Sudbury, station qui dessert un milieu où les francophones sont minoritaires et l'une des rares stations qui a déjà obtenu du Conseil une exemption de la directive du 65%.
2. CIMO-FM, Magog, une station du Groupe I orientée plutôt vers la musique rock légère.
3. CFIN-FM, Coaticook, Québec, seule station MF de langue française du Groupe III (Country).
4. CHGA-FM, Maniwaki, station communautaire.
5. CKMG, Maniwaki, petite station éloignée de Montréal.
6. CJEM, Edmunston, Nouveau-Brunswick, qui dessert un milieu à forte majorité francophone mais situé à la frontière américaine.



## 1. CFBR Sudbury

CFBR Sudbury dessert environ 30,000 francophones qui vivent dans une communauté de plus de 100,000 habitants. Sudbury est un centre culturel important des franco-ontariens.

CFBR est une des rares stations francophones à avoir obtenu du Conseil une exemption des exigences du CRTC en matière de musique vocale de langue française, avec un niveau de 56%. Cependant le Conseil s'attendait à ce que CFBR augmente annuellement son minimum de musique vocale de langue française. A l'époque, CFBR avait un format musical country le matin, et contemporain l'après midi.

Le jeudi 15 août 1985, j'ai rencontré Michel Lavoie, journaliste à CFBR en absence de Robert Perrault, directeur-général et directeur de la programmation.

Le format musical de CFBR est de répertoire de la musique du passé, communément appelé "Music of Your Life". Le slogan de CFBR, c'est: "L'inoubliable". Pour sa musique de langue anglaise, CFBR s'approvisionne de l'agence américaine Toby Arnold. Elle puise de sa discothèque et des disques des collections privées des auditeurs pour ses chansons françaises. CFBR diffuse donc des chansons de la belle époque de Charles Trenet, d'Edith Piaf, de Frank Sinatra; de la musique des années 60 et 70 de Ginette Reno, Fernand Gignac, Michel Louvain; et en complément, des chansons de répertoire plus récent, exemples: Claude Dubois et Robert Charlebois.

M. Lavoie m'a signifié que la station atteint le niveau de 65% en matière de musique vocale de langue française et son contenu canadien varie entre 35% et 40%. La musique de langue anglaise est plus présente le jour. Cependant, la musique est presque exclusivement de langue française en soirée. Par exemple, entre 7 h. et 9 h., on diffuse généralement 8 pièces de langue française, 6 pièces de langue anglaise et 6 pièces instrumentales. En fin d'après-midi, on diffuse 13 pièces de langue française, 5 de langue anglaise et 5 pièces instrumentales. A partir de 18 h., on enchaîne 13 pièces de langue française, 3 de langue anglaise et 2 pièces instrumentales. On répète peu souvent la même pièce musicale au cours de la même semaine.

Avec ce format, on éprouve peu de difficultés d'approvisionnement de nouveaux disques. En effet, on achète peu de disques, possiblement 10 disques par mois, les plus gros vendeurs surtout.

Avec ce format musical qui comprend surtout une musique plus douce, on atteint surtout un auditoire composé de gens de 35 ans et plus. On ne vise plus les jeunes qui se tournent plutôt vers CHNO, station MA de langue anglaise de format contemporain. Les jeunes franco-ontariens n'ont alors accès à la musique rock de langue française que par l'émission "Sept heures, bonhomme", diffusée par CBON-FM, station de base de Radio-Canada à Sudbury.

CFBR subit des déficits d'année en année et ses revenus proviennent en partie des profits de CHNO, station de langue anglaise fort populaire, de propriété commune. CFBR ne dispose donc pas d'un budget alloué pour les artistes et musiciens franco-ontariens. Par contre, ces artistes sont fréquemment interviewés notamment au cours d'une émission quotidienne et leur musique est diffusée même si elle ne cadre pas toujours avec le format musical de CFBR. La station n'a ni les ressources ni l'aménagement technique pour l'enregistrement de démos et ne prétend avoir l'expertise nécessaire pour assister les artistes de la région dans leurs carrières.

Michel Lavoie est natif de Sudbury et est impliqué dans la vie franco-ontarienne à titre de membre actif de l'Association canadienne française de l'Ontario (l'A.C.F.O.). Selon monsieur Lavoie, les artistes et musiciens franco-ontariens, déjà assez peu nombreux, ont peu d'occasion de se produire. Il n'y a que deux grands événements qui mettent en vedette les artistes de l'Ontario francophone: "La nuit sur l'étang" à Sudbury et le Festival franco-ontarien à Ottawa. Les écoles secondaires organisent des tournées pour les artistes franco-ontariens mais n'invitent un artiste généralement qu'une seule fois. "La Slogue", organisme culturel franco-ontarien à Sudbury, s'oblige à inviter les grandes noms de la chansons et ne peut se permettre de mettre en scène exclusivement les artistes franco-ontariens car on épuiserait trop rapidement le répertoire de ces artistes, on les sur-exposerait et on limiterait l'intérêt que l'on cherche de susciter chez les franco-ontariens pour la culture de langue française. Michel Lavoie a souligné que si la chanson québécoise se porte mal, les artistes franco-ontariens sont par voie de conséquence dans une situation encore plus fragile.

## 2. CHGA-FM Maniwaki

CHGA-FM, Maniwaki est une station communautaire qui dessert le Haut-Gatineau et la région de Mont-Laurier. Le vendredi 16 août, j'ai rencontré Sylvie Geoffrion, directrice de la programmation.

Le format musical de CHGA-FM est de musique populaire générale le jour et de musique rock plus accentuée en soirée selon un courbe qui débute vers 7 h. 30 et qui atteint son sommet vers 22 h. 30, courbe selon laquelle la musique devient de plus en plus accentuée.

Madame Geoffrion croit qu'il n'y a pas de véritable problème pour l'approvisionnement pour ses émissions du jour. Cependant, la programmation durant la soirée, étant essentiellement rock, est surtout de langue anglaise. Selon madame Geoffrion, la musique québécoise n'a pas l'âme américaine et il y a fort peu d'artistes rock québécois.

CHGA-FM doit acheter ses disques à tarif préférentiel à cause des restrictions budgétaires des entreprises de disques, sauf pour les disques de musique country et western qui sont fournis gratuitement et en bonne quantité. D'autre part, selon madame Geoffrion, les entreprises de disques continuent à bien promouvoir leurs produits avec leurs communiqués et leurs listes musicales.

Madame Geoffrion reconnaît que l'attrait de la musique rock est très forte chez les jeunes, même dans sa région qui est un peu plus à l'abri des influences de la langue et la culture anglaises. Elle croit que les paroles d'une chanson américaine sont plutôt secondaires pour l'auditeur francophone car c'est la musique et le rythme qui priment. Par contre, la chanson de langue française exige une plus grande attention à cause de la compréhension des paroles chez l'auditeur. Les paroles d'une chanson de langue française doivent donc être toujours excellentes.

Madame Geoffrion estime que les chansons provenant de la France et de la Belgique s'améliorent et qu'il y aurait lieu de les insérer davantage dans la programmation radiophonique même si elles ne collent pas toujours bien à la culture québécoise, car c'est le seul moyen de les faire connaître. Une chanson d'argot de Renaud, par exemple, peut susciter la curiosité des auditeurs et la réaction n'est pas toujours celle que l'on s'attend.

Sylvie Geoffrion se dit étonnée du succès de la vente des disques ainsi que des spectacles de la musique country et western québécoise. Pourtant, cette musique est peu diffusée à la radio. L'émission consacrée à cette musique sur les ondes de CHGA-FM est fortement appréciée des auditeurs.

### 3. CKMG Maniwaki

CKMG est une station MA privée desservant la région immédiate de Maniwaki.

Le même jour, j'ai rencontré Michel Riel, directeur de la programmation de CKMG. Le format musical de CKMG est semblable à celui de CHGA-FM, à savoir: musique populaire générale le jour et musique rock accentuée le soir et le profil de la musique vocale de langue française à CKMG est donc semblable.

Monsieur Riel a souligné que l'approvisionnement des disques est essentiellement de langue anglaise. On reçoit tous les mois des quantités assez considérables de microsillons et de 45 tours parmi lesquels se trouvent assez peu de disques de langue française. On reçoit notamment que peu de disques de langue française de genre rock. Le soir, on diffuse trois pièces de langue anglaise pour une pièce de langue française. Parmi les artistes que l'on diffuse en soirée, Monsieur Riel m'a nommé Offenbach, Corbeau, Plume Latraverse, Michel Rivard, Louise Portal, Nanette Workman et Robert Charlebois. Il croit que le nombre de vedettes québécoises est limité.

Monsieur Riel m'a avoué que sa première réaction à l'avis public du Conseil annonçant la formation du comité de travail sur la musique vocale de langue française était qu'elle ne concernait que les stations des grands centres. Plus tard, il a conclu que le diffuseur desservant un petit marché ne peut être à la remorque des grands diffuseurs. Il y aurait lieu, en effet, qu'il participe, dans la mesure de ses moyens, à la stimulation des talents musicaux canadiens. D'autre part, monsieur Riel croit que le diffuseur éloigné de Montréal n'est pas toujours informé des problèmes vécus par l'industrie de la musique.

#### 4. CIMO-FM, -Magog

CIMO-FM dessert l'Estrée à partir de Magog avec une programmation axée sur la musique rock à tendance plus légère. Parmi les artistes francophones, on tourne Robert Charlebois, Robert Paquette, Julien Clerc, Martine St-Clair, Martine Chevrier, Francis Cabrel. Le rock devient plus accentué en soirée.

Le lundi 19 août 1985, j'ai rencontré Claude Boulard, président et Louis-Claude Boulard, directeur musical. Ce dernier m'a montré le dernier numéro de Radio-Activité publié le jour même dans lequel l'éditeur a lancé un SOS pour la musique vocale de langue française. En effet, RadioActivité n'a reçu que quatre microsillons étrangers de musique vocale de langue française et aucun 45-tours ni aucun microsillon canadiens de langue française durant la semaine précédente. Toujours selon Radioactivité, parmi les titres les plus chauds à surveiller, un seul était de langue française contre cinq de langue anglaise, et aucun titre de réactions fortes ni aucun succès de la semaine étaient de langue française.

Selon messieurs Boulard, père et fils, il n'y a tout simplement pas assez de musique vocale de langue française disponible pour le format musical de leur station, peu de disques rock de langue française sont reçus par rapport à ce qui est disponible en anglais, le marché est trop étroit pour le volume de production nécessaire pour atteindre les exigences du Conseil et, enfin, il faut reconnaître que l'invasion culturelle américaine est très forte.

Pour Claude Boulard, le diffuseur doit donner aux gens ce qu'ils veulent. On ne peut rien imposer au public. On ne peut non plus combler toute lacune de la production musicale à coups de subsides car ceci favoriserait une mentalité de subventionné qui stimulerait artificiellement certaines valeurs de production (pochettes, posters, publicité) mais qui laisserait l'artiste toujours au dernier échelon.

Avec le jeu des forces du marché, de la demande du public et de la production insuffisante de la musique rock de langue française, les exigences du Conseil en matière de musique vocale de langue française cause un trop fort taux de répétition des pièces musicales de langue française et la sur-exposition des artistes.

## 5. CFIN-FM, Coaticook

CFIN-FM Coaticook a la distinction d'être la seule station MF country de langue française. Elle a obtenu sa licence de diffusion en 1982.

Le lundi 19 août, j'ai rencontré Clément Delaat, directeur général et Claude Prévost, directeur de la programmation. Ceux-ci ont tenu à distinguer le genre country du genre western et à noter ensuite qu'il existe peu de musique de langue française de genre country. La musique western québécoise, selon messieurs Delaat et Prévost, manque de qualité quant au style, aux paroles et à l'enregistrement. Si la musique western québécoise était enchaînée avec la musique country américaine, le contraste serait trop fort et ceci aurait un impact fort négatif dans les cotes d'écoute. Conséquemment, selon messieurs Delaat et Prévost, les normes du Conseil de 65% sont irréalistes car on reçoit à la station un disque par mois de musique country de langue française et de dix à vingt disques de musique country de langue anglaise. On diffuse régulièrement René Martel, Lynne Charbonneau, Lévis Boulianne, Jerry et Joanne ainsi que quelques chansons à saveur country de Pierre Létourneau, Jean Lapointe, Jim Corcoran, Garoloup, Nana Mouskouri, et Roger Whittaker.

Messieurs Delaat et Prévost croient que le Conseil doit reconnaître que CFIN-FM, en tant que la première station "country" de langue française, a une mission non seulement régionale, mais québécoise, celle de faire connaître et de faire aimer la musique country au Québec.

Dans son avis annonçant la formation du comité de travail sur la musique populaire de langue française, le Conseil a demandé au comité d'examiner la façon la plus efficace pour les radiodiffuseurs francophones de contribuer à la stimulation de nouveaux talents musicaux, entre autres en fournissant du temps en studio pour enregistrer un ruban de démonstration. Cependant, les petites stations et la plupart des stations de grand centres ne disposent pas de studios suffisamment spacieux ni de ressources techniques nécessaires pour l'enregistrement musical même des plus simple. Or, le studio de production de CFIN-FM compte une console Tascam comprenant 8 entrées chacune avec égalisateur et potentiomètre panoramique, un dispositif de réduction de bruit, un panneau pour des câbles de raccordement (patch bay), un compresseur et limiteur de volume, un magnétophone de 8 pistes et un magnétophone de 2 pistes, entre autres. Elle dispose également de deux studios assez spacieux, chacun doté de 8 entrées pour microphones. A date, on a utilisé ces moyens d'enregistrement qu'occasionnellement, par exemple au jour de l'an lorsque l'on a réalisé un événement musical en direct.

La station n'a pas de budget réservé pour le développement des artistes de la région. Cependant, elle commande le "Country Jamboree", événement annuel à Coaticook auxquels participent plusieurs artistes country et western de la région.

M. Delaat semblait d'accord à ce que sa station participe à un fonds de développement qui serait le résultat de la mise en commun des efforts de plusieurs de radiodiffuseurs à la condition, cependant, à ce qu'un tel fonds stimule la production de la musique country de langue française.

#### 6. CJEM, Edmunston

CJEM dessert Edmundston au Nouveau-Brunswick, ville d'environ 12,000 habitants dont 90% sont francophones. Le mercredi le 21 août, j'ai rencontré Jean-Marc Michaud, président et Ronald Duplessis, discothéquataire.

M. Michaud m'a souligné que dès sa mise en ondes en 1944 jusqu'au début des années soixante, la programmation musicale de CJEM était à 90% francophone. Aujourd'hui, la station atteint le niveau du 65% exigé par le Conseil, avec un format MOR contemporain qui devient plus à saveur rock vers 16 h et à prépondérance rock en soirée. On diffuse, par exemple, Pierre Bertrand, Marie-Michèle Desrosiers, Ginette Reno, Martine St-Clair, Jean Lapointe, Julio Iglesias, Dalida, Julien Clerc. Cependant, on note que la musique vocale de langue française a beaucoup diminué dans sa disponibilité et il en résulte une plus grande répétition des pièces, une diffusion plus fréquente des artistes et le recours à un répertoire qui remonte à quelques années.

Le problème est accentué avec la musique rock car il n'y a plus de musique de langue française dans ce genre, selon monsieur Michaud. CJEM obtient une cote d'écoute fort en viable de 80%, mais WSJR de la ville voisine de Madawaska, Maine et WDHP-FM, Presqu'île, Maine obtiennent de plus en plus la faveur des jeunes. La station relais de CBAF, Radio-Canada à Moncton, obtient un cote marginale. Devant ces faits, selon M. Michaud, il semble préférable de diffuser un plus grand nombre de pièces de musique rock de langue anglaise et d'insérer, et faire connaître, la musique de langue française plutôt que de perdre les jeunes à des stations américaines qui n'ont aucune obligation en matière de musique canadienne.

Monsieur Michaud s'est dit disposé à participer à un fonds de stimulation de production de la musique de langue française s'il y avait des résultats concrets, c'est-à-dire une plus grande quantité de musique de langue française que pourrait diffuser CJEM. Cependant, monsieur Michaud a exprimé des réserves devant une telle approche car selon lui, un tel projet peut bénéficier des artistes de second ordre car les artistes de renommée savent s'auto-démarrer et ils n'ont pas besoin de stimulation ou de promotion additionnelles mais artificielles.

Paul Monty  
Planification et analyse de la  
politique en matière de radio  
C.R.T.C.  
Le 23 août 1985

DOCUMENT CONNEXE X

Résultats de la première partie du "Quest"

100

100

100



ANNEXE X

RÉSULTATS DE LA PREMIERE PARTIE DU "QUEST"

- A) PROBLÈMES TOUCHANT LA RADIO
1. La compétition accrue des stations anglophones
  2. L'approvisionnement de musique francophone
  3. La complémentarité des médias de divertissement (MUCHMusic, cinéma, etc.)
  4. Le manque de vidéoclips francophones
  5. L'approvisionnement de disques pour les stations en régions éloignées des grands centres urbains
  6. L'incompatibilité des disques francophones étrangers
  7. La compatibilité du produit francophone versus le produit anglophone (en termes de normes internationales de production)
  8. La durée d'exposition d'une oeuvre francophone
  9. Le manque de connaissance du répertoire
  10. L'organisation des discothèques
  11. La complémentarité des médias en termes de mise en marché (Marketing)
  12. Les préjugés contre le produit québécois
  13. Le manque de diffusion des oeuvres francophones aux heures de pointe
  14. L'absence de crédits (manque d'identification des pièces musicales françaises diffusées sur les ondes)
  15. La trop grande spécialisation du format musical des stations
  16. Le manque de soutien promotionnel face au produit francophone
  17. La non-évaluation des activités nocturnes de la radio-diffusion par le CRTC
  18. La réglementation des émissions de formule premier plan

ANNEXE X

19. Le calcul de la musique vocale de langue française en nombre de disques plutôt qu'en minutes
20. Le manque d'appui de la radio d'État (i.e. diffusion de musique rock anglophone sur les ondes de Radio-Canada)
21. La crédibilité des listes de mise en ondes des stations en province
22. Le manque d'approvisionnement de produits francophones chez les radiodiffuseurs francophones hors-Québec
23. Le manque d'études de marché en termes d'auditoires
24. La fragmentation des auditoires
25. Le manque d'émissions souscrites en français
26. L'inefficacité de la contribution des radiodiffuseurs à la production de disques francophones
27. Les ré-investissements des radiodiffuseurs basés sur leurs revenus

B. PROBLÈMES TOUCHANT LA DISPONIBILITÉ DU PRODUIT CULTUREL

28. Les problèmes de mise en marché (marketing)
29. Le manque de capital de risque
30. Le manque de producteurs
31. Le manque de réalisateurs
32. L'étroitesse du marché
33. Le manque d'éditeurs
34. La faiblesse des efforts d'exportation
35. Le manque de fonds disponibles pour le financement des rubans audio de démonstration
36. La compétition des médias non-réglés
37. L'inexistence d'un procédé de perception multi-médias (taxe sur les bars, clubs et discothèques)
38. La désuétude de la loi du droit d'auteur

ANNEXE X

39. Le piratage (la reproduction illégale d'oeuvres musicales)
40. Les préjugés face au contenu francophone
41. Le défaitisme vis-à-vis de la mise en marché et de la promotion
42. Le manque de spectacles et de tournées
43. Le manque de petites scènes
44. Les coûts élevés de reproduction des spectacles en ondes
45. Les préjugés sur la diffusion de vidéoclips francophones canadiens
46. La prédominance des multinationales
47. Le "dumping" des vidéos étrangers
48. Les taxes (8% au détail sur la fabrication)
49. L'attitude des détaillants
50. Le manque de formation des gérants et directeurs artistiques
51. Le manque de revues spécialisées francophones
52. La relève francophone qui préfère chanter en anglais
53. Le manque de présence d'artistes et interprètes canadiens à la télévision
54. Le manque de mise en ondes ("Air Plays") au niveau de certains types de produit



BIBLIOTHÈQUE DU CRTC LIBRARY



3 LIB1 00007206 6

Conseil de la radiodiffusion et  
des télécommunications canadien-  
nes. Comité consultatif sur la  
musique de langue française  
Rapport du Comité consultatif  
sur la musique de langue française

6145708

//

